



**PROGRAMME DE
FORMATION ERASMUS+
POUR LES
PROFESSIONNELS
IMPLIQUÉS AUPRÈS DES
JEUNES EN SITUATION
DE HANDICAP**

PROJET DIS ABILITIES



Co-funded by
the European Union



Partenaires de projet



Les PEP 69/ML
Lyon, France
<http://www.lespep69.org/>



ACTION SYNERGY
Athènes, Grèce
<http://www.action.gr/>



SCIARA PROGETTI
Fiorenzuola d'Arda, Italie
<http://www.sciaraprogetti.com/>



FORMACION PARA EL
DESARROLLO E INSERCION
Málaga, Espagne
<https://defoin.es/>



Sommaire

Introduction : Le projet DIS-Abilities	7
Le projet DIS-Abilities	8
1 En savoir plus sur le programme Erasmus+	10
1.1. Présentation des objectifs du module.	11
1.2. Qu'est-ce que le programme Erasmus+	11
1.2.1. Un peu d'histoire	11
1.2.2. Comment est géré le programme Erasmus+	12
1.2.3. Les objectifs généraux du programme Erasmus+	13
1.2.4. La stratégie européenne en faveur de la jeunesse	14
1.2.5. La priorité Inclusion et Diversité	15
1.3. Handicap, manque d'opportunités, empowerment... De quoi parle-t-on ?	17
1.3.1. Les jeunes ayant moins d'opportunités	17
1.3.2. Handicap : une définition internationale	19
1.3.3. Handicap selon le modèle MDH-PPH	20
1.3.4. Empowerment et personnes concernées	21
1.3.5. Pratiques inclusives et participation des personnes	22



1.4. Pratiques inclusives dans le programme Erasmus+	22
1.4.1. Accès facilité aux organisations et aux personnes	22
1.4.2. Aide financière	23
1.5. Utilité de la participation aux activités Erasmus+ pour les personnes en situation de handicap	24
1.6. Références	26

2

Par où commencer ? 27

2.1. Présentation du module	28
2.2. Qui coordonne les programmes Erasmus + ?	28
2.3. Qui peut postuler et participer ?	30
2.3.1. Présenter une demande en tant qu'organisation	30
2.4. Actions clés Erasmus+ en détail : quels types d'actions sont visés ?	31
2.4.1. Action clé 1 : Mobilité des individus à des fins d'apprentissage	33
2.4.2. Action clé 2 : Coopération entre organisations et institutions	37
2.4.3. Action clé 3 : Soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération	42
2.5. Comment choisir ?	42
2.6. Création du partenariat	46
2.7. Comment postuler ?	49
2.8. Mise en place d'un projet	52
2.9. Références	54



3	Introduction à la création de projet	57
3.1.	Présentation du module	58
3.2.	Rédaction de projets incusifs	58
3.2.1.	Considérations spécifiques aux personnes en situation de handicap	59
3.3.	L'engagement : conseils pour impliquer les jeunes en situation de handicap dans la rédaction de projets	61
3.4.	Création de la structure du projet : élaboration d'un cadre inclusif	63
3.4.1.	Lots de travaux : décomposer le parcours du projet	63
3.4.2.	Essais pilotes/activités locales : espaces rassurants pour l'expérimentation	64
3.4.3.	Mobilités : élargir les horizons pour toutes et tous	64
3.4.4.	Réunions : la collaboration en version simplifiée	65
3.5.	Budgétisation de l'accessibilité	66
3.6.	Présentation du projet : se mettre en valeur	67
3.6.1.	Adapter sa vision : s'aligner sur les priorités du pays cible	68
3.6.2.	Essentiels administratifs : mettre les points sur les i et les barres sur les t	68
3.6.3.	L'accessibilité : un avantage valorisable	69



4	Mise en œuvre d'activités d'un projet inclusif	70
	4.1. Présentation du module	71
	4.2. Importance de la participation inclusive	71
	4.3. Principes d'accessibilité et d'inclusion	73
	4.3.1. Les dimensions de l'accessibilité et de l'inclusion	74
	4.4. Principales actions pour la participation active des personnes en situation de handicap dès le début	75
	4.5. Méthodologies pouvant être utilisées dans le cadre des activités du projet Erasmus+	78
	4.6. Outils numériques pouvant renforcer l'engagement des personnes en situation de handicap lors de la mise en œuvre des activités du projet Erasmus+	78
	4.6.1. Technologies d'assistance	79
	4.6.2. Outils de planification et d'organisation	79
	4.6.3. Outils de communication et de collaboration	80
	4.6.4. Création de contenu et outils d'apprentissage	80
	4.6.5. Outils d'engagement et de réseautage	81
	4.6.6. Outils de formation et de ressources	81
	4.6.7. Outils de rétroaction et d'évaluation	82
	4.7. Conclusion	82
	4.8. Références	83
	Conclusions	84



Introduction:

Le projet DIS-Abilities

Le projet DIS-Abilities

Le projet *Different Inclusive Social Abilities* (DIS-Abilities), est un projet formé par un consortium européen de quatre organisations : Les PEP 69/ML (France), ACTION SYNERGY (Grèce), SCIARA PROGETTI (Italie) et DEFOIN (Espagne), et cofinancé par l'Union européenne dans le cadre des fonds Erasmus+ Jeunesse et Sport.

DIS-Abilities a pour objectif de contribuer à la construction d'une Europe plus inclusive en facilitant la connaissance et l'accès au programme Erasmus+ aux jeunes en situation de handicap grâce à la coopération entre les secteurs sociaux et médico-sociaux et de la jeunesse. Ainsi, tout au long du projet, le consortium permet la collaboration entre les professionnels, les gestionnaires, les administrateurs, etc. des secteurs sociaux et médico-sociaux et les professionnels du secteur de la jeunesse : animateurs, travailleurs de jeunesse, etc. ; ainsi que la participation des jeunes en situation de handicap au programme Erasmus+ et à ses activités.

Ainsi, le projet DIS-Abilities propose les objectifs suivants :

Former les professionnels du secteur social et médico-social aux techniques de gestion de projets .

Former des professionnels du secteur social et médico-social dans le domaine de la coopération transnationale.

Soutenir les organisations de jeunesse pour proposer des activités inclusives et améliorer la qualité et l'accessibilité des programmes Erasmus+.

Créer de nouveaux projets Erasmus+ plus inclusifs prenant en compte le monde du handicap.

Et ces objectifs pourront être atteints grâce aux résultats suivants :

Un guide de bonnes pratiques transNationales inspirantes basé sur des projets Erasmus+ Jeunesse réussis impliquant des jeunes en situation de handicap.

Formation, pour les professionnels, sur la gestion de projet et le travail avec des personnes en situation de handicap.

Campagne de sensibilisation destinée aux jeunes en situation de handicap.

Une liste de recommandations destinée aux institutions politiques européennes.

En outre, ces objectifs sont également destinés à être atteints à travers la mise en œuvre de différentes activités telles que :

- Une formation pour les professionnels du secteur social et médico-social et de la jeunesse à Athènes, en Grèce :

En octobre 2024, différents professionnels du secteur social et médico-social et de la jeunesse travaillant avec des jeunes en situation de handicap participeront à Athènes à la formation à la gestion de projets Erasmus+ à destination des jeunes en situation de handicap, développée par le consortium.

- Des activités au niveau national avec les jeunes en situation de handicap : les rapprocher du programme Erasmus+ et des activités de gestion de projets, afin qu'ils puissent créer de nouvelles idées de projets et travailler dessus.
- Une mobilité de jeunes en situation de handicap en Espagne : elle impliquera certains jeunes en situation de handicap des pays partenaires (France, Grèce, Italie et Espagne) impliqués dans les activités Nationales afin qu'ils puissent partager les résultats de leurs activités, générer de nouvelles idées de projets communs qui pourront être présentées ultérieurement et participer à un environnement multiculturel au sein du programme Erasmus+.
- Une phase de mentorat : au cours de laquelle le consortium DIS-Abilities soutiendra les organisations et les jeunes impliqués dans les activités précédentes pour présenter un projet inclusif commun.
- Des hackathons nationaux : ces événements auront pour objectif de promouvoir la collaboration entre les organisations et les jeunes afin que de nouvelles idées et solutions puissent être discutées.
- une conférence finale en France : où le projet, ses activités et ses résultats seront présentés à différentes parties prenantes européennes et Nationales.

Le présent document est l'un des principaux résultats du projet DIS-Abilities. Grâce à ce programme de formation Erasmus+ destiné aux animateurs socio-éducatifs travaillant avec des jeunes en situation de handicap, il est prévu que les professionnels des secteurs de la jeunesse et du social et médico-social apprennent les principes de base du programme Erasmus+ et les différentes manières de le mettre en pratique avec les jeunes en situation de handicap, dans le but de faire émerger de nouveaux projets inclusifs à partir de ces connaissances et de cette expérience.



Module 1 :
En savoir plus sur
le programme
Erasmus+

Auteur : Les PEP69/ML

1.1. Présentation des objectifs du module.

Ce module a pour objectif de mieux connaître l'Union européenne et les financements européens, et plus particulièrement le programme Erasmus+. Il vise à mieux appréhender les stratégies et les objectifs européens, ainsi qu'à pouvoir identifier les fonds directement liés aux jeunes en situation de handicap, et enfin, à comprendre plus en profondeur la stratégie d'inclusion et de diversité d'Erasmus+. Le deuxième objectif principal de ce module est de comprendre ce qu'est l'inclusion, comment définir la participation des jeunes et comment les fonds Erasmus+ pourraient être utilisés pour développer de meilleures pratiques inclusives.

À la fin de ce module, vous devriez être capable de :

- En savoir plus sur l'Union européenne
- Mieux comprendre comment fonctionnent les fonds européens
- Garder à l'esprit les stratégies et priorités générales fixées par l'UE et notamment par le programme Erasmus+
- Avoir un point de vue transnational sur les handicaps, la participation et les pratiques inclusives
- Identifier les liens entre la participation des jeunes et les fonds Erasmus+

1.2. Qu'est-ce que le programme Erasmus+

1.2.1. Un peu d'histoire

L'Union européenne a été créée après la Seconde Guerre mondiale pour faciliter la coopération entre les pays. Elle a développé l'idée d'une législation et d'une stratégie unifiées par la suite. Le programme *Erasmus* a été initialement établi par l'Union européenne en 1987. Il visait à promouvoir une coopération plus étroite entre les universités et les établissements d'enseignement supérieur de toute l'Europe. Cela impliquait la mise en place d'un système organisé et intégré d'échanges d'étudiants transfrontaliers. Au fil du temps, le programme s'est étendu et s'est approfondi pour devenir *Erasmus+*. Sa forme étendue est un cadre général qui combine différents programmes en matière de coopération transnationale et de mobilité dans plusieurs domaines en Europe. Il s'étend également de plus en plus au-delà de l'Europe.

Erasmus, qui se concentrait initialement sur l'enseignement supérieur, est devenu un programme qui englobe désormais l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. En 2014, l'UE a créé un programme unique pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Le programme Jeunesse tel que nous le connaissons aujourd'hui n'a donc que 10 ans !

1.2.2. Comment est géré le programme Erasmus+

La Commission européenne représente les intérêts communs de l'UE et est le principal organe exécutif de l'UE. Par conséquent, elle :

- pense au budget
- suggère des priorités
- développe une stratégie
- identifie les cibles et les critères
- structure un plan de suivi et d'évaluation

Ensuite, la Commission européenne soumet une proposition au Conseil européen, puis au Parlement européen, qui prend les décisions sur les lois européennes conjointement avec le Conseil de l'Union européenne. C'est également lui qui approuve le budget de l'UE. C'est donc lui qui approuve la proposition finale. En général, un programme Erasmus+ est voté et mis en place pour 7 ans.

Après quoi, la Commission européenne est chargée de

- suivre et orienter la mise en œuvre
- respecter le budget et les priorités
- suivre et évaluer le programme

▼ Parlement européen



La Commission européenne a mis en place l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA) qui est chargée de gérer les éléments « centralisés » du programme. Au niveau local, afin de gérer le programme pays par pays, la Commission confie une grande partie de la gestion d'Erasmus+ aux Agences Nationales. La Commission fournit des fonds aux Agences, qui gèrent les activités « décentralisées » du programme. Cela permet aux Agences d'adapter le programme à leurs systèmes nationaux d'éducation, de formation et de jeunesse. Les Agences sont responsables de :

- fournir des informations sur le programme
- examiner les demandes soumises dans leur pays
- suivre et évaluer la mise en œuvre du programme dans leur pays
- soutenir les personnes et les organisations participant à Erasmus+
- promouvoir le programme et ses activités au niveau local et national

Ces Agences soutiennent également les bénéficiaires du programme depuis la phase de candidature jusqu'à la fin du projet. Elles travaillent en soutien de la politique de l'UE dans les domaines du programme.

Les Agences Nationales sont celles avec lesquelles vous serez en contact.



Pour en savoir plus sur les autres organes administratifs du programme Erasmus+, veuillez consulter le site Web suivant :

<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/about-erasmus/how-erasmus-is-managed>

1.2.3. Les objectifs généraux du programme Erasmus+

L'objectif général du programme est de soutenir, par l'intermédiaire de l'apprentissage tout au long de la vie, le développement éducatif, professionnel et personnel des personnes dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport, en Europe et au-delà, et ainsi de contribuer à la croissance durable, à des emplois de qualité, à la cohésion sociale, à la promotion de l'innovation et au renforcement de l'identité européenne et de la citoyenneté active.

LÀ ce titre, le programme est un instrument essentiel à la mise en place de l'espace européen de l'éducation, au soutien à la mise en oeuvre de la coopération stratégique européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, avec ses programmes sectoriels sous-jacents. En outre, il est essentiel pour faire progresser la coopération en matière de politique de la jeunesse dans le cadre de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 et pour renforcer la dimension européenne du sport.

Le programme poursuit les objectifs spécifiques suivants :



promouvoir la mobilité des individus et des groupes à des fins d'apprentissage, ainsi que la coopération, la qualité, l'inclusion et l'équité, l'excellence, la créativité et l'innovation au niveau des organisations et des politiques dans le domaine de l'éducation et de la formation

promouvoir la mobilité à des fins d'apprentissage non formel et informel et la participation active des jeunes, ainsi que la coopération, la qualité, l'inclusion, la créativité et l'innovation au niveau des organisations et des politiques dans le domaine de la jeunesse



promouvoir la mobilité à des fins d'apprentissage du personnel sportif, ainsi que la coopération, la qualité, l'inclusion, la créativité et l'innovation au niveau des organisations sportives et des politiques sportives

1.2.4. La stratégie européenne en faveur de la jeunesse

La stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse constitue le cadre de la coopération européenne en matière de politique de la jeunesse pour la période 2019-2027, sur la base de la résolution du Conseil du 26 novembre 2018. La coopération de l'UE dans ce domaine doit exploiter au maximum le potentiel de la politique de la jeunesse. La stratégie favorise la participation des jeunes à la vie démocratique, soutient leur engagement social et civique et vise à garantir que tous disposent des ressources nécessaires pour participer à la société.

La stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse se concentre sur trois grands domaines d'action qui se résument en trois mots: mobiliser, connecter et autonomiser, tout en veillant à une mise en oeuvre conjointe entre les secteurs. 11 objectifs pour la jeunesse européenne ont été définis lors d'un dialogue auquel ont participé des jeunes de toute l'Europe, en 2017 et 2018.

Ces objectifs reflètent le point de vue de la jeunesse européenne et représentent la vision des parties prenantes au dialogue :

- Connecter l'UE avec la jeunesse
- Égalité de tous les genres
- Sociétés inclusives
- Information et dialogue constructif
- Santé mentale et bien-être
- Soutenir les jeunes rurales
- Qualité de l'emploi pour tous
- Apprentissages de qualité
- Espaces et participation pour tous
- Une Europe verte et durable
- Organisations de jeunesse et programmes européens

La stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse doit contribuer à concrétiser cette vision exprimée par les jeunes en mobilisant les instruments politiques au niveau de l'UE, ainsi que les efforts déployés par toutes les parties prenantes au niveau national, régional et local.

1.2.5. La priorité Inclusion et Diversité

Le programme vise à promouvoir l'égalité des chances et l'égalité d'accès, l'inclusion, la diversité et l'équité à travers l'ensemble de ses actions. Les organisations et les participants ayant moins d'opportunités occupent d'ailleurs une place centrale dans ces objectifs, et le programme met donc à leur disposition des mécanismes et des ressources spécifiques. Lorsqu'elles élaborent leurs projets et activités, les organisations devraient adopter une approche inclusive afin de rendre ces projets et activités accessibles à divers types de participants.

Les Agences Nationales jouent également un rôle essentiel pour appuyer les projets en veillant à ce que ceux-ci soient aussi inclusifs et variés que possible. Sur la base des mécanismes et principes généraux établis à l'échelle européenne, les Agences Nationales élaboreront des plans relatifs à l'inclusion et à la diversité afin de répondre au mieux aux besoins des participants ayant moins d'opportunités et de soutenir les organisations qui travaillent avec de tels groupes cibles dans un contexte national.



Vous souhaitez savoir quelles Agences Nationales existent dans votre pays ? Suivez ce lien : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/contacts/national-agencies>.

N'oubliez pas que les Agences Nationales peuvent vous guider à chaque étape du projet

En parallèle, les centres de ressources SALTO qui appuient la mise en oeuvre du programme jouent également un rôle de premier plan dans la promotion et le déploiement de mesures en matière d'inclusion et de diversité, notamment en ce qui concerne le recueil de connaissances et la conception et la mise en place d'activités de renforcement des capacités pour le personnel des agences nationales et les bénéficiaires du programme

De même, l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA) joue un rôle tout aussi important pour les volets du programme dont la gestion est directe. Dans les pays tiers non associés au programme, les délégations de l'UE et, lorsqu'ils existent, les bureaux nationaux Erasmus+ (BNE) et les points focaux Erasmus+ sont aussi des acteurs incontournables pour rapprocher le programme des groupes cibles concernés.



Pour mettre en oeuvre ces principes, le cadre de mesures d'inclusion¹ et la stratégie d'inclusion et de diversité² couvrant tous les domaines du programme ont été mis au point en vue de faciliter l'accès aux financements d'un plus large éventail d'organisations et d'atteindre un plus grand nombre de participants ayant moins d'opportunités. Ils instaurent également un espace et des mécanismes pour les projets qui ont pour but d'aborder des questions relatives à l'inclusion et à la diversité. Le but de la stratégie est de contribuer à supprimer les obstacles qui entravent l'accès de différents groupes cibles aux possibilités offertes par le programme en Europe et dans le reste du monde.

1.3. Handicap, moins d'opportunités, empowerment...

De quoi parle-t-on ?

1.3.1. Les jeunes ayant moins d'opportunités

Les jeunes ayant moins d'opportunités sont des jeunes qui, en grande partie en raison de leur situation personnelle et parfois aussi en raison des choix qu'ils font, sont confrontés à des obstacles différents et/ou plus difficiles dans leur vie que les autres jeunes.

La liste des obstacles potentiels, détaillée ci-dessous, n'est pas exhaustive et vise à fournir une base pour prendre des mesures visant à accroître l'accessibilité des personnes défavorisées. Ces obstacles peuvent entraver leur participation, qu'ils soient isolés ou combinés :

Handicaps: cette catégorie regroupe les incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à la pleine et effective participation d'une personne à la société sur la base de l'égalité avec les autres

Problèmes de santé: des obstacles peuvent survenir en raison de problèmes de santé comme les maladies graves, les maladies chroniques ou toute autre situation liée à la santé physique ou mentale qui empêche quelqu'un de participer au programme.

Obstacles liés aux systèmes d'éducation et de formation: les personnes qui rencontrent des difficultés dans les systèmes d'éducation et de formation pour diverses raisons, ainsi que les jeunes en décrochage scolaire, les NEET (personnes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation) et les adultes ayant un faible niveau de compétences peuvent se heurter à des obstacles. Si d'autres facteurs peuvent aussi jouer un rôle, ces difficultés éducatives, tout en étant possiblement liées à la situation personnelle, sont essentiellement le résultat de systèmes éducatifs qui créent des contraintes structurelles ou qui ne prennent pas pleinement en considération les besoins particuliers de chacun. Certains participants potentiels sont également freinés dans leurs démarches lorsque la structure même des programmes d'études complique l'organisation d'une expérience de mobilité à l'étranger à des fins d'apprentissage ou de formation dans le cadre des études.

Différences culturelles: si les différences culturelles peuvent être perçues comme des obstacles par des personnes issues de tous les milieux, elles peuvent avoir des répercussions particulières sur les personnes ayant moins d'opportunités. Ces différences peuvent constituer des obstacles significatifs à l'apprentissage en général, surtout pour les personnes issues de l'immigration ou arrivées en tant que réfugiés (notamment, mais pas exclusivement, les migrants arrivés récemment), les personnes appartenant à une minorité ethnique ou nationale, les usagers de la langue des signes, ou les personnes qui ont des difficultés d'adaptation linguistique ou d'intégration culturelle. Le fait d'être exposé à des langues étrangères et à des différences culturelles lors de la participation à n'importe laquelle des activités du programme peut décourager certaines personnes et limiter, d'une certaine manière, les avantages qu'elles pourraient en tirer. Ces différences culturelles peuvent même dissuader des participants potentiels de demander une aide dans le cadre du programme et constituer ainsi une véritable entrave à l'entrée dans le programme.

Obstacles sociaux: les difficultés en matière d'adaptation sociale, comme le manque de compétences sociales, les comportements antisociaux ou à risque, la délinquance (ou un passé de délinquant), la consommation excessive de drogue ou d'alcool (ou un passé de toxicomane), ou encore la marginalisation sociale, peuvent représenter un obstacle. D'autres obstacles sociaux peuvent découler de la situation familiale, comme le fait d'être le premier membre d'une famille à accéder à l'enseignement supérieur, le fait d'être parent (en particulier un parent isolé), proche aidant, soutien de famille ou orphelin, ou encore le fait de vivre ou d'avoir vécu en institution.

Obstacles économiques: les difficultés économiques que connaissent, par exemple, les personnes qui ont un faible niveau de vie ou un faible revenu, les apprenants qui doivent travailler pour subvenir à leurs besoins, les personnes qui dépendent du système de protection sociale, les chômeurs de longue durée, les personnes en situation précaire ou en situation de pauvreté, les personnes sans domicile fixe et les personnes qui ont des dettes ou des problèmes financiers peuvent constituer un obstacle. D'autres obstacles peuvent être liés à la transférabilité limitée de services (notamment les services d'aide aux personnes ayant moins d'opportunités) qui devraient pouvoir «suivre» les participants quand ceux-ci prennent part à des activités loin de leur lieu de résidence ou, a fortiori, à l'étranger.

• **Obstacles liés à la discrimination:** la discrimination liée au genre, à l'âge, à l'origine ethnique, à la religion, aux croyances, à l'orientation sexuelle, au handicap ou à des facteurs intersectionnels (c'est-à-dire à une combinaison de deux ou plusieurs types de discrimination mentionnés ci-dessus) peut donner lieu à des obstacles.

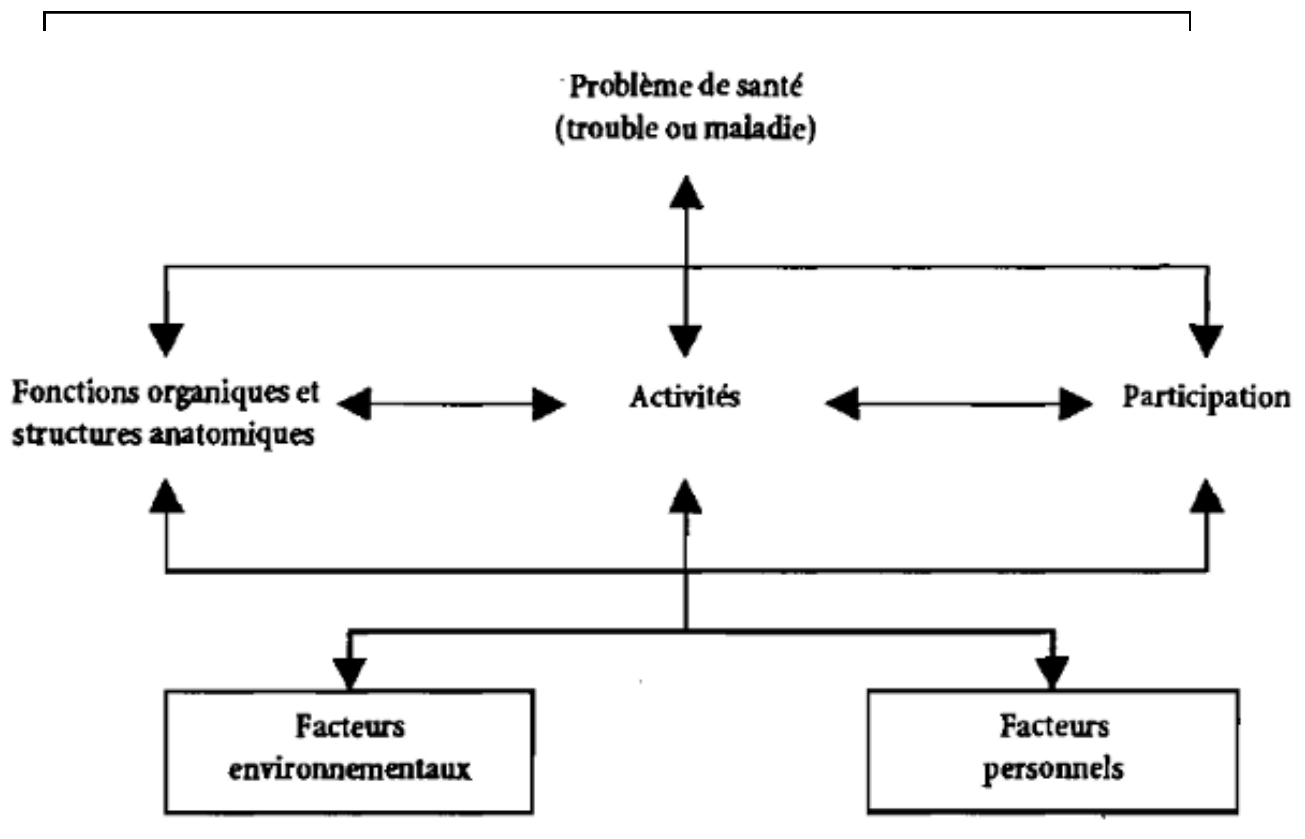
Obstacles géographiques: le fait de vivre, par exemple, dans une région éloignée ou rurale, sur une petite île ou dans une région périphérique/ultrapériphérique⁴, en banlieue, dans une zone mal desservie (transports publics restreints, manque d'infrastructures) ou dans une région peu développée dans un pays tiers peut constituer un obstacle.

1.3.2. Handicap : une définition internationale

Classification donnée dans les années 80 par l'Organisation Mondiale du social et médico-social, divisée en 3 dimensions :

- Classification des déficiences (une déficience est toute perte ou anomalie de structure ou de fonction psychologique, physiologique ou anatomique)
- Classification du handicap (un handicap est toute restriction ou absence - résultant d'une déficience - de la capacité à effectuer une activité de la manière ou dans les limites considérées comme normales pour un être humain)
- Classification des handicaps (un handicap est un désavantage pour un individu donné) résultant d'une déficience ou d'une incapacité, qui limite ou empêche l'accomplissement d'un rôle qui est normal (selon l'âge, le sexe et les facteurs sociaux et culturels) pour cet individu. Le handicap représente la socialisation d'une déficience ou d'une incapacité, et en tant que tel, il reflète les conséquences individuelles qui découlent de la présence d'une déficience ou d'une incapacité)

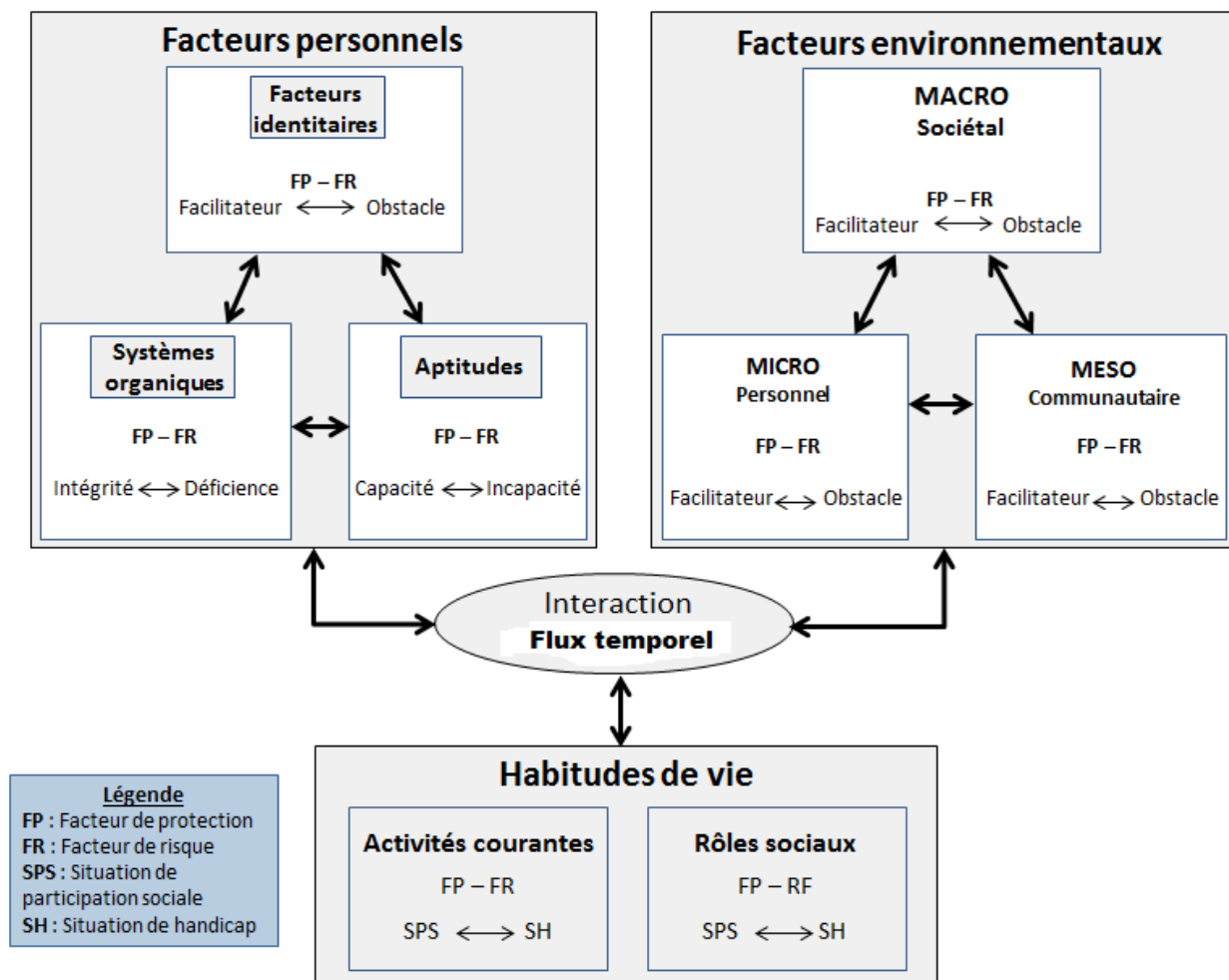
Bien que cette définition excluait les facteurs environnementaux, elle a été utilisée pendant de nombreuses années même si elle a été très critiquée. Puis, l'OMS a proposé une nouvelle définition, appelée CIF (Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé) qui était censée prendre en compte les facteurs environnementaux, mais qui ne fonctionnait toujours pas très bien car elle ne tenait pas compte de l'interaction entre les facteurs, n'incluant qu'une liste de facteurs environnementaux, sans voir leur influence sur d'autres facteurs. Le handicap reste aujourd'hui le terme principal utilisé.



^ CIF. OMS.

1.3.3. Handicap selon le modèle MDH-PPH

Le modèle MDH-PPH considère le handicap comme une variation du développement humain, c'est-à-dire une différence dans le niveau de réalisation des habitudes de vie ou dans l'exercice des droits humains. Le handicap n'est pas nécessairement un état permanent et statique pour tout le monde. Comme tout dépend de facteurs personnels ou de l'environnement dans lequel vit une personne, les personnes peuvent voir la qualité de leur participation sociale s'améliorer ou se détériorer au fil du temps. Ici, le modèle propose des interactions entre facteurs, créant soit des obstacles, soit des opportunités, et ces obstacles et opportunités influencent alors les habitudes de vie. Ce modèle est davantage lié à l'approche des ressources par « capacités », signifiant que l'important n'est pas seulement de donner un droit à une personne, mais de permettre à cette personne d'exploiter ses droits.



^ Modèle MDH-PPH

1.3.4. Empowerment et personnes concernées

L'empowerment est un processus, créant la possibilité pour les personnes ou les communautés de mieux contrôler leur vie. De ce point de vue, l'empowerment peut permettre aux gens de considérer le handicap comme un processus, c'est-à-dire, quelque chose de mouvant. Il n'y aura jamais de pratiques ou de théories sur le handicap qui conviendraient partout et tout le temps. Par conséquent, aucun handicap n'est figé ni sans solution. Dans ce concept, on parle d'une personne concernée. Le terme même de handicap est évité et l'accent est mis sur ce à quoi la personne est confrontée, ici et maintenant, et sur le processus pour y remédier. Par conséquent, le concept ne mentionne pas les déficiences ou l'environnement, mais au centre du concept se trouve la situation réelle et ce que la personne souhaite réaliser pour elle-même. Ensuite, les difficultés, ou les défis, seront ceux qui concerneront cette personne.

1.3.5. Pratiques inclusives et participation des personnes

Du point de vue de l'empowerment, il est alors plus facile de comprendre ce que signifient les pratiques inclusives et, par conséquent, ce que signifie la participation. Une société inclusive est une société qui recherche la participation active, équitable et respectueuse de tous ses membres. L'inclusion est la possibilité de participer pleinement à un groupe ou à une organisation. Elle reconnaît que chaque personne a le droit d'être respectée et appréciée en tant que membre à part entière de la société. Dans une société inclusive, chaque individu est valorisé et respecté, quelles que soient ses différences. Travailler pour rendre un programme inclusif signifie faire un effort dédié pour créer des opportunités et mettre en œuvre un soutien continu pour aider les personnes à participer et à accomplir des choses qui sont importantes pour elles.

1.4. Pratiques inclusives dans le programme Erasmus+

Le programme Erasmus+, et surtout le programme actuel 2021-2027 ont spécifiquement ciblé les pratiques inclusives afin de renforcer la participation active des personnes ayant moins d'opportunités.

1.4.1. Accès facilité aux organisations et aux personnes

Le nouveau programme Erasmus+ permet aux personnes défavorisées d'accéder au programme en attribuant de meilleures notes aux organisations qui respectent les priorités européennes. Dans une proposition, la pertinence et l'impact du projet sont notés sur 30 points (sur 100) :



Les organisations nouvellement arrivées sont prioritaires pour la validation de leur projet. Par conséquent, comme une notation a lieu lorsque les organisations soumettent une proposition, les évaluateurs prennent en compte si l'organisation est nouvellement arrivée (c'est-à-dire qu'elle n'a jamais réalisé de projet financé par cette action clé) ou si elle est très expérimentée. Les évaluateurs attribueront des points aux nouvelles organisations afin de leur donner une chance de voir leur proposition acceptée ;



Les organisations qui rédigent des propositions respectant les stratégies européennes obtiennent de meilleures notes. L'inclusion étant une priorité du programme Erasmus+, lorsqu'un projet est mené par une organisation inclusive (comme le secteur social et médico-social...) ou qu'il permet à des jeunes ayant moins d'opportunités de participer, la proposition gagne des points.



Le nombre de participants est généralement d'au moins 16. Si des jeunes ayant moins d'opportunités font partie du projet, le nombre minimum de participants est abaissé à 10, ce qui aide les petits groupes à développer leur projet.



« Ce que j'apprécie le plus, c'est que le programme Erasmus+ est très accessible. Toute organisation qui a en tête un projet peut constituer un consortium de partenaires de toute l'Europe et d'ailleurs, et présenter son idée pour obtenir un financement. C'est une excellente occasion de rencontrer de nouvelles personnes, de découvrir de nouvelles cultures, mais surtout, cela peut améliorer la vie de nombreuses personnes. »

Max Rapa. Coordinateur du projet européen
Extraordinary Citizens.

1.4.2. Aide financière

Le programme vise à aider les organisations à obtenir un soutien financier supplémentaire au cas où elles souhaiteraient inclure des jeunes ayant moins d'opportunités, à travers plusieurs aspects :

- **Accorder un « Soutien à l'inclusion pour les organisations »** : c'est-à-dire qu'une somme forfaitaire est versée à l'organisation en fonction du nombre de participants ayant moins d'opportunités, afin de couvrir les frais de préparation et d'animation, en supposant que ces participants auront besoin de plus d'aide et de soutien que les autres ;
- **Offrir un « soutien à l'inclusion des participants »** : ce qui signifie que tous les coûts supplémentaires directement liés aux participants ayant moins d'opportunités et à leurs accompagnateurs, chefs de groupe et animateurs peuvent être couverts à 100 % s'ils sont justifiés (des frais de déplacement aux interprètes en langue des signes, en passant par le matériel spécifique nécessaire...).

1.5. Utilité de la participation aux activités Erasmus+ pour les personnes en situation de handicap

FIGURE 1 Knowledge acquired by project participants (PP)

(PP) 10. In the project, I learned something new about: (multiple response)

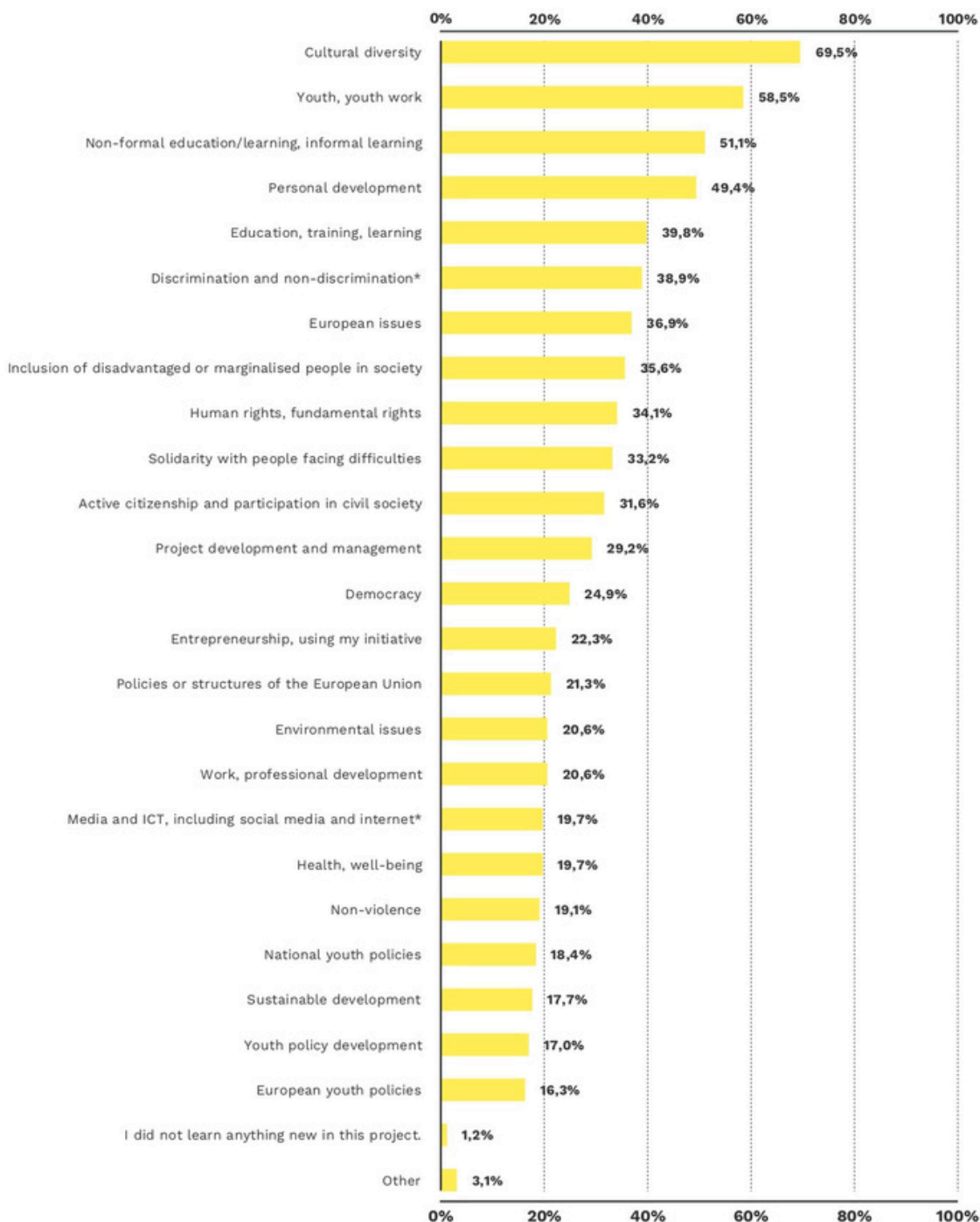
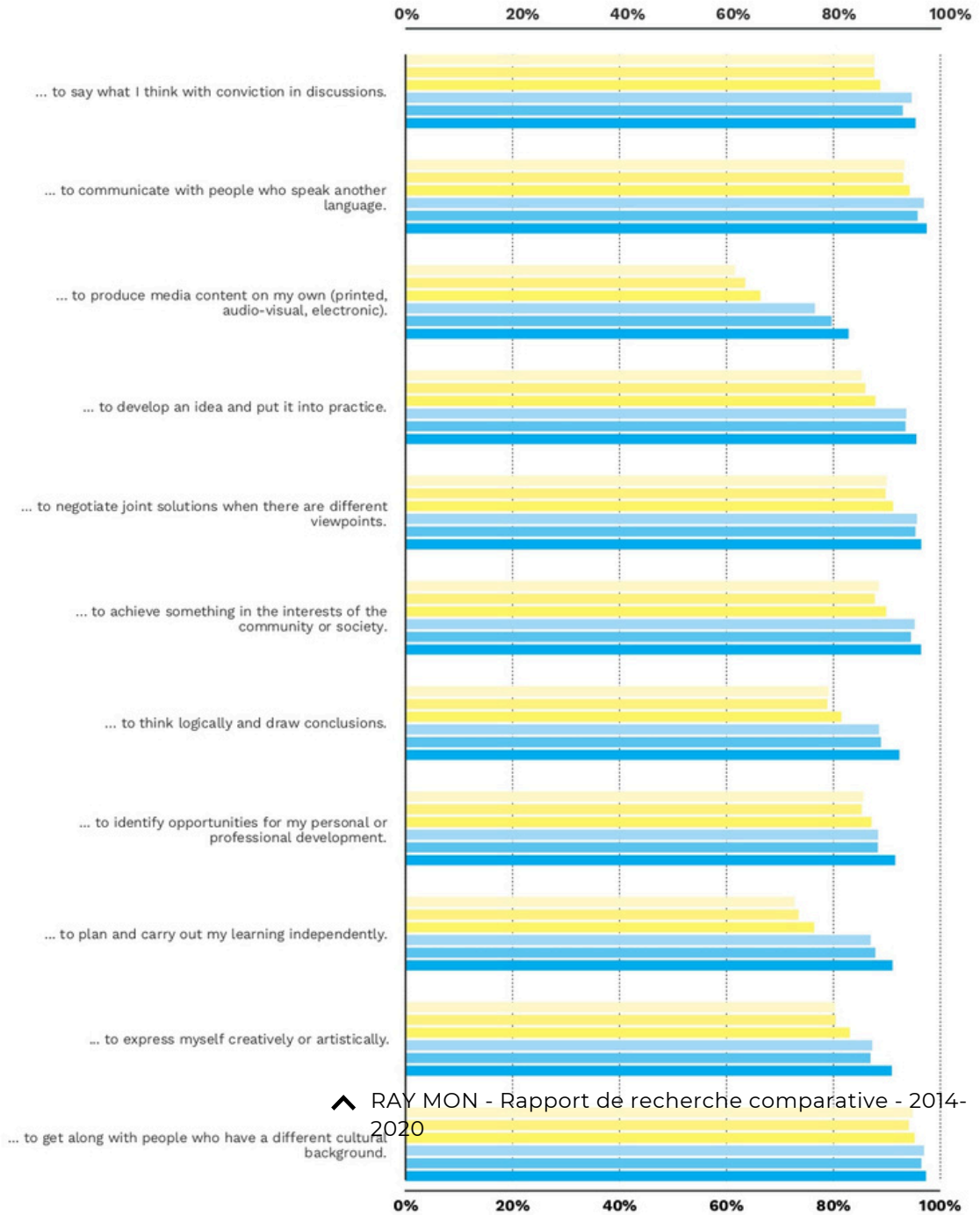


FIGURE 3

Skills development of project participants (PP) and project leaders (PL) – by survey cycle

(PP) 11. and (PL) 10. To what extent do you agree or disagree with the following statements? Through my participation in this project I improved my ability...

● 2015 (PP) ● 2017 (PP) ● 2019 (PP)
● 2015 (PL) ● 2017 (PL) ● 2019 (PL)



RAY MON - Rapport de recherche comparative - 2014-2020

1.6. Références

https://european-union.europa.eu/institutions-law-budget/institutions-and-bodies/types-institutions-and-bodies_fr

European Commission. How Erasmus+ is managed. Available at: <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/about-erasmus/how-erasmus-is-managed>

European Commission. Erasmus to Erasmus+: history, funding and future. Available at: <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/about-erasmus/history-funding-and-future>

European Commission. Erasmus Programme Guide. Available at: <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/erasmus-programme-guide>

SALTO. Who are we talking about?. Available at: <https://www.salto-youth.net/rc/inclusion/archive/archive-resources/inclusiongroups/inclusionoffenders/InclusionOffendersWho/>

iNDCP. The Model. Available at: <https://ripph.qc.ca/en/hdm-dcp-model/the-model/>

WHO. (1980). International Classification of Impairments, Disabilities, and Handicaps. Available at: https://iris.who.int/bitstream/10665/41003/1/9241541261_eng.pdf

Erasmus+. "HOW TO USE THE FORCE WITHIN US" INTERNATIONAL SEMINAR. Available at: <http://www.cvr-trainer.crips.ro/doc/Article%20of%20Yann%20Le%20Bosse.%20Acts.pdf>

SMOUL TECH. Inclusive society: characteristics, why and how to build it. Available at: <https://smowl.net/en/blog/inclusive-society/>

Vanderbilt Kennedy Centre. Promoting Inclusive Practices in the Community. Available at: <https://vkc.vumc.org/assets/files/resources/inclusivecommunity.pdf>

RAY MON. (2022). Comparative Research Report 2014-2020. Available at: https://researchyouth.net/wp-content/uploads/2022/01/RAY-MON_Research-Report-20142020.pdf



Module 2 : Par où commencer ?

Auteur : DEFOIN

2.1. Présentation du module

Maintenant que vous savez ce qu'est le programme Erasmus+ et quels sont les avantages d'y participer, tant pour les personnes en situation de handicaps que pour les personnes valides, vous vous demandez peut-être : par où commencer ? Ce module présente les différents aspects que vous devez prendre en compte une fois que vous êtes convaincu de vous impliquer dans le monde d'Erasmus+ et ses activités.

Ainsi, ce module vous permettra de :

- En savoir plus sur l'organisation du programme Erasmus+.
- Évaluer le type de projet que vous souhaitez démarrer : dans le cadre du programme Erasmus+, il existe de nombreuses opportunités et actions clés auxquelles vous pouvez participer.
- Commencer à structurer votre idée : avant de commencer à développer et à rédiger votre projet, il est nécessaire d'être clair sur le cadre dans lequel il peut s'inscrire et sur les activités essentielles à son approbation et à son développement.
- Rechercher des partenaires et/ou des intervenants pour vous accompagner sur votre chemin.

Savoir dans quelle opportunité ou action clé d'Erasmus+ votre projet peut s'inscrire, quels sont ses principes et ses objectifs et avec qui vous souhaitez vous lancer dans cette aventure sera la première étape pour débiter le développement de votre idée.

Veuillez noter que les informations fournies ci-dessous sont un résumé du programme Erasmus+ basé sur le guide officiel du programme Erasmus+ 2024 et sur les différents sites Web officiels du programme Erasmus+. Il est donc fortement recommandé de lire le guide et les autres documents et/ou sites Web officiels afin d'être à jour avec toutes les informations sur le programme.

2.2. Qui coordonne les programmes Erasmus + ?

Tout d'abord, vous devez identifier quelle entité gère le programme/appel auquel vous souhaitez postuler pour développer les activités de votre projet et tout ce qui s'y rapporte. Comme mentionné dans le module précédent, il existe différents organismes de gestion pour le programme Erasmus+ : la Commission européenne, l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA) et les différentes Agences Nationales.

Les Actions décrites ci-dessous sont gérées à travers ces différents organismes selon qu'il s'agit d'Actions « centralisées » ou « décentralisées ».

Type d'action	Organe de coordination	Action
Centralisée	EACEA	Partenariats de coopération soumis par des ONG européennes (KA2)
		Projets de partenariats simplifiés dans le domaine du sport (KA2)
		Centres d'excellence professionnelle (KA2)
		Action Erasmus Mundus (KA2)
		Alliances pour l'innovation (KA2)
		Renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse (KA2)
		Renforcement des capacités dans le domaine du sport (KA2)
		Manifestations sportives européennes à but non lucratif (KA2)
		Les Jeunes Européens ensemble (KA3)
Décentralisée	Agences Nationales	Tous les projets relevant de l'action clé 1 (KA1)
		Partenariats de coopération dans les domaines de l'enseignement supérieur, de l'enseignement et de la formation professionnels, de l'enseignement scolaire, de l'éducation des adultes et de la jeunesse (à l'exception de ceux soumis par des ONG européennes) (KA2)
		Partenariats à petite échelle dans les domaines de l'enseignement et de la formation professionnels, de l'enseignement scolaire, de l'éducation des adultes et de la jeunesse (KA2)

2.3 Qui peut postuler et participer ?

Comme nous l'avons déjà mentionné, il existe de nombreuses possibilités de participer au programme Erasmus+. Vous pouvez participer en tant qu'individu ou en tant qu'organisation, même s'il faut garder à l'esprit que même en tant qu'individu, dans la plupart des cas, vous devrez contacter une organisation pour faire le lien. Le programme Erasmus+ met également l'accent sur les opportunités offertes aux groupes minoritaires généralement moins inclus dans la société, comme les personnes en situation de handicap, les personnes défavorisées géographiquement, socialement et économiquement, les victimes de discriminations et de différences culturelles, etc.

D'autre part, la participation dépendra également du pays dans lequel se trouve la personne ou dans lequel l'organisation exerce ses activités. Le programme Erasmus+ est entièrement accessible à tous les États membres de l'UE et aux pays tiers associés au programme, c'est-à-dire tous les pays de l'UE, les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE), les pays candidats à l'adhésion à l'UE et les autres pays associés au programme tels que l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la Norvège, la Serbie ou la Turquie. Toutefois, d'autres pays, appelés « pays tiers non associés au programme », peuvent également participer à certaines actions Erasmus+.



Découvrez dans quels cas vous pouvez postuler par vous-même et dans quels cas vous devez postuler par l'intermédiaire d'un organisme référencé :
<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/opportunities/opportunities-for-individuals/applying-by-yourself>

2.3.1. Présenter une demande en tant qu'organisation

Les organisations peuvent participer au programme Erasmus+ à travers différentes actions et activités telles que, par exemple, des activités de développement et de mise en réseau, le renforcement des capacités et les partenariats de coopération transnationaux, la création de résultats innovants tels que des contenus pédagogiques, des activités, des méthodologies ou des échanges de bonnes pratiques.

En outre, les organisations sont chargées de faciliter les possibilités de mobilité à des fins d'apprentissage pour les personnes souhaitant participer au programme. Ainsi, en participant au programme Erasmus+, les organisations non seulement accroissent leur présence en Europe, mais peuvent également offrir des opportunités uniques aux personnes, qu'elles soient internes ou externes à l'organisation.

En fonction des objectifs du projet et des actions qu'elles mettent en œuvre, les organisations peuvent jouer un rôle ou un autre. En ce qui concerne le type d'organisations qui peuvent participer au programme Erasmus+, il est également très varié, comprenant par exemple des organisations à but non lucratif, des ONG, des organismes publics, des entreprises sociales, des groupes informels, etc. Le type d'organisations qui peuvent participer à chaque action et projet dépendra du type de projet dont il s'agit.

Dans le guide Erasmus+, pour chaque type d'action, vous trouverez facilement des explications sur les organisations participantes éligibles. Vérifiez toujours si votre organisation correspond à cette action ! Néanmoins, tout au long de la section suivante, dans les tableaux, vous trouverez des informations résumées sur les organisations éligibles à participer dans chaque cas.

2.4. Actions clés Erasmus+ en détail : quels types d'actions sont visés ?

Comme vous le savez peut-être déjà, le programme Erasmus+ développe ses activités dans le cadre d'« Actions clés », qui regroupent différents thèmes et activités connexes. Durant la période 2021-2027, le programme se concentre sur 3 actions clés : « Action clé 1 », « Action clé 2 » et « Action clé 3 » et les actions Jean Monnet. Chacune d'entre elles soutient différents types d'opportunités et de projets en fonction des objectifs fixés.

Néanmoins, tous les projets et activités des actions clés poursuivent quatre **priorités horizontales** que le programme Erasmus+ recommande à tous les candidats de prendre en compte lors de la conception de leur projet :



Inclusion et diversité

Le programme Erasmus+ vise à garantir un accès et des opportunités égales aux participants potentiels et actuels de tous les horizons. Cela implique d'inclure les participants ayant moins d'opportunités, tels que les participants présentant des déficiences physiques, mentales ...

Environnement et lutte contre le changement climatique

Dans le cadre de cette priorité, le programme Erasmus+ promeut des mesures qui impliquent la réduction de l'empreinte carbone et environnementale telles que l'utilisation de transports durables dans les mobilités, l'organisation d'événements de manière durable, le remplacement des processus administratifs qui utilisent encore du papier par un format numérique, etc.



Transformation numérique

Le programme Erasmus+ vise également à améliorer la numérisation de ses activités et processus de coordination et de gestion. Il devrait également promouvoir la combinaison efficace de mobilités physiques et virtuelles afin d'offrir des opportunités plus flexibles et plus efficaces. Le programme vise à favoriser l'acquisition de compétences numériques pour tous les participants.



Participation à la vie démocratique, Valeurs communes, et engagement civique.

Le programme Erasmus+, à travers sa multitude d'activités, vise à promouvoir auprès de ses participants les bénéfices de la citoyenneté active et de la participation à la vie démocratique. C'est pourquoi la mobilité et les autres activités doivent également viser un engagement social et civique qui favorise la connaissance de l'Union européenne et de ses valeurs.



Les principaux aspects des trois actions clés Erasmus+, leurs objectifs et les types de projets relevant de chacune d'elles sont présentés ci-dessous. Dans ce cas, comme cette formation s'adresse principalement aux professionnels qui souhaitent participer pour la première fois aux activités du programme Erasmus+ impliquant des personnes en situation de handicap, le consortium du projet DIS-Abilities considère que l'action clé 1 constitue la meilleure opportunité pour démarrer dans le programme.

2.4.1. Action clé 1 : Mobilité des individus à des fins d'apprentissage

Les activités menées dans le cadre de cette action visent à favoriser la mobilité des personnes à des fins d'apprentissage : étudiants, personnel enseignant et non enseignant, stagiaires, apprenants, animateurs socio-éducatifs et jeunes.

Les parties suivantes sont impliquées dans la création et la mise en œuvre de ces projets de mobilité :

- **Organisation candidate** : c'est l'organisation qui demande la subvention du projet de mobilité, signe et met en œuvre la convention de subvention et soumet les rapports pertinents.
- **Organisation d'envoi** : entité qui sélectionne les participants et les envoie à l'étranger, dont les tâches comprennent le suivi des dépenses et la préparation des activités. Dans la plupart des cas, avant le début de la mobilité, l'organisation d'envoi doit établir un accord avec l'organisation d'accueil et les participants concernant les activités et les objectifs de la mobilité.
- **Organisation d'accueil** : l'entité qui accueille les participants à l'étranger.
- **organisation intermédiaire** : peut faire partie du consortium de mobilité, mais doit être différencié de l'organisation d'envoi. Son rôle peut être de partager et de faciliter les démarches administratives, de préparer les participants conjointement avec les autres organismes, etc.
- **Participants** : les personnes qui voyageront à l'étranger en bénéficiant du projet de mobilité.

Selon le type de participants, l'action clé 1 (AC1) soutient les projets de mobilité suivants :

Champ KAI	Type de projet	Information	Quelles organisations sont éligibles pour présenter une demande ?
Éducation et formation	Projets de mobilité pour les étudiants et personnels de l'enseignement supérieur	Encourage la mobilité physique et hybride des étudiants de l'enseignement supérieur, indépendamment de la filière et du cycle d'études (cycle court, licence, master ou doctorat) et du personnel enseignant et administratif de l'éducation.	<ul style="list-style-type: none"> les établissements d'enseignement supérieur possédant une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur toute organisation publique ou privée active sur le marché du travail ou dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse
	Mobilité des apprenants et du personnel de l'enseignement et de la formation professionnelle	Soutient les prestataires d'enseignement et de formation professionnels (EFP) et les autres organisations actives dans le domaine de l'EFP qui souhaitent organiser des activités de mobilité à des fins d'apprentissage pour les apprenants et le personnel de l'EFP.	<ul style="list-style-type: none"> les prestataires d'enseignement et de formation professionnels initiaux ou continus les autorités publiques locales et régionales, les organismes de coordination et les autres organisations actives dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels les entreprises et les autres organisations publiques ou privées qui accueillent, forment ou interagissent d'une autre façon avec des apprenants et des apprentis dans le cadre de l'enseignement et de la formation professionnels les organismes titulaires d'une accréditation Erasmus dans le domaine de l'éducation scolaire (uniquement pour les projets accrédités)
	Mobilité des élèves et du personnel de l'enseignement scolaire	Soutient les établissements scolaires et les autres organisations actives dans le domaine de l'enseignement scolaire qui souhaitent organiser des activités de mobilité à des fins d'apprentissage pour les élèves et le personnel scolaire.	<ul style="list-style-type: none"> les écoles dispensant un enseignement général au niveau préprimaire, primaire ou secondaire, y compris les organisations proposant l'éducation et l'accueil des jeunes enfants les autorités publiques locales et régionales, les organismes de coordination et les autres organisations actives dans le domaine de l'enseignement scolaire les organismes titulaires d'une accréditation Erasmus dans le domaine de l'éducation scolaire (uniquement pour les projets accrédités)
	Mobilité des apprenants et personnel de l'éducation pour adultes	A pour but d'offrir des possibilités d'apprentissage aux individus et de favoriser l'internationalisation et le développement institutionnel des prestataires de services d'éducation des adultes et des autres organisations actives dans le domaine de l'éducation des adultes.	<ul style="list-style-type: none"> les établissements offrant un enseignement formel, informel et non formel destiné aux adultes les autorités publiques locales et régionales, les organismes de coordination et les autres organisations actives dans le domaine de l'éducation des adultes les organismes titulaires d'une accréditation Erasmus dans le domaine de l'éducation des adultes (uniquement pour les projets accrédités)

Champ KAI	Type de projet	Information	Quelles organisations sont éligibles pour présenter une demande ?
Jeunesse	Projets de mobilité pour les jeunes - Echanges de jeunes	Soutien des projets rassemblant des jeunes de différents pays pour leur permettre d'échanger et d'apprendre en dehors de leur système éducatif formel. Les activités sont basées sur l'apprentissage non formel dans le but d'engager et de donner aux jeunes les moyens de devenir des citoyens actifs, de les connecter au projet européen ainsi que de les aider à acquérir et à développer des compétences pour la vie et leur avenir professionnel.	<ul style="list-style-type: none"> • une organisation, une association ou une ONG sans but lucratif; une ONG européenne active dans le domaine de la jeunesse; un organisme public au niveau local, régional ou national; une entreprise sociale; une organisation à but lucratif active dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises • un groupe informel de jeunes
	Projets de mobilité pour les animateurs socio-éducatifs	Encourage le développement professionnel des animateurs socio-éducatifs et, partant, la mise en place d'un travail socio-éducatif de qualité aux échelles locale, régionale, nationale, européenne et internationale, au moyen d'expériences d'apprentissage non formel et informel dans le cadre d'activités de mobilité. Les organisations peuvent recevoir un soutien pour mener à bien des projets comprenant une ou plusieurs activités d'apprentissage (visites d'étude, mise en réseau et renforcement des communautés, cours de formation et séminaires et ateliers) pour le développement professionnel et le renforcement des capacités des animateurs socio-éducatifs et de leur organisation.	<ul style="list-style-type: none"> • Une organisation à but non lucratif, une association, une ONG ; une ONG européenne de jeunesse ; un organisme public au niveau local, régional ou national ; une entreprise sociale ; un organisme à but lucratif actif dans la responsabilité sociale des entreprises • un groupe de jeunes actifs dans l'animation socio-éducative, mais pas nécessairement dans le cadre d'une organisation de jeunesse (groupe informel de jeunes)
	Activités de participation des jeunes	Encourage et facilite la participation des jeunes à la vie démocratique européenne aux niveaux local, régional, national et européen. Voici quelques exemples d'activités : ateliers, débats, événements, consultations, campagnes de sensibilisation, réunions virtuelles ou physiques pour l'interaction entre les jeunes et les décideurs, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Une organisation à but non lucratif, une association, une ONG ; une ONG européenne de jeunesse ; un organisme public au niveau local, régional ou national ; une entreprise sociale ; un organisme à but lucratif actif dans la responsabilité sociale des entreprises • Un groupe informel de jeunes.
	Action d'inclusion DiscoverEU	Une opportunité pour les jeunes de 18 ans de voyager individuellement ou en groupe à travers l'Europe dans le but de favoriser le sentiment d'appartenance des participants à l'Union européenne et de leur permettre d'explorer sa diversité culturelle ainsi que de leur doter de compétences et de compétences utiles à leur avenir.	<ul style="list-style-type: none"> • Une organisation à but non lucratif, une association, une ONG ; un organisme public au niveau local, régional, national ; une entreprise sociale ; un organisme à but lucratif actif dans la responsabilité sociale des entreprises • Un groupe informel de jeunes

Champ KA1	Type de projet	Information	Quelles organisations sont éligibles pour présenter une demande ?
Sport	Mobilité du personnel dans le domaine du sport	Soutenir le personnel des organisations sportives, principalement dans les sports de masse, avec des opportunités d'améliorer leurs compétences et leurs qualifications et d'acquérir de nouvelles compétences grâce à des mobilités d'apprentissage et à des séjours à l'étranger, contribuant ainsi au renforcement des capacités et au développement des organisations sportives.	<ul style="list-style-type: none"> • Une organisation publique ou privée active dans le domaine du sport et de l'activité physique et organisant des activités sportives et physiques au niveau local (par exemple, organisation à but non lucratif, autorité publique locale, club sportif). • Une organisation sportive engagée dans du sport qui n'est pas du sport de masse si la participation de son personnel bénéficie aux sports de masse (par exemple, organisation internationale, fédération sportive nationale).

En outre, l'action clé 1 favorise également les échanges virtuels dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la jeunesse, en favorisant les activités en ligne dans le but de promouvoir le dialogue interculturel et le renforcement des capacités dans les pays tiers non associés au programme, ainsi que les opportunités d'apprentissage des langues via la plateforme Erasmus+ Online Language Support (OLS).

Selon le type de projet, les priorités spécifiques, les critères de sélection, les activités et le budget diffèrent. C'est pourquoi nous vous recommandons d'accéder au Guide du programme Erasmus+ 2024 pour en savoir plus sur chaque type de projet et sur tout ce qui y est lié.

2.4.2. Action clé 2 : Coopération entre organisations et institutions

Les actions soutenues au titre de cette action clé doivent contribuer de manière significative aux priorités du programme, avoir des retombées positives et durables sur les organisations participantes, sur les systèmes politiques dans lesquels s'inscrivent ces actions ainsi que sur les organisations et les personnes directement ou indirectement associées aux activités organisées.

À cette fin, cette action s'appuie sur la coopération entre organisations et institutions pour favoriser le développement, le transfert et la mise en œuvre de pratiques innovantes à tous les niveaux. De manière générale, cette action vise l'innovation, la modernisation, la sensibilisation, la numérisation et la dynamisation des organisations, l'éducation et la formation face aux principaux défis du monde actuel, en améliorant par ses résultats les capacités et le professionnalisme des organisations ainsi que des personnes et autres agents qui y participent.

Pour cela, les initiatives de l'Action clé 2 (AC2) sont organisées comme suit :

Type d'action KA2	Description du type d'action	Sous-type d'action KA2	Quelles organisations sont éligibles pour présenter une demande ?
<p>Partenariats pour la coopération</p>	<p>Cette action permet aux organisations participantes d'acquérir de l'expérience en matière de coopération internationale et de renforcer leurs capacités, mais aussi de produire des éléments livrables innovants de haute qualité. En fonction des objectifs du projet, des organisations participantes concernées ou de l'incidence escomptée, entre autres, les projets en soutien à la coopération peuvent être de tailles et de portées différentes et adapter leurs activités en conséquence. L'évaluation qualitative de ces projets se fera en fonction des objectifs de la coopération et de la nature des organisations concernées.</p>	<p>Partenariats simplifiés : ils visent à élargir l'accès au programme Erasmus+ aux acteurs de plus petite taille, aux partenariats moins expérimentés et aux nouveaux venus dans les activités du programme. La durée, entre 6 et 24 mois, et la complexité de ces projets sont plus courtes que dans d'autres appels, de sorte que le budget de ces projets est également plus faible et ils sont éligibles à un financement de 30 000 € ou 60 000 €, selon le projet.</p> <p>Partenariats de coopération : Les principaux objectifs de cette action sont d'améliorer la qualité du travail, des activités et des pratiques des organisations et institutions concernées, de développer la capacité de ces organisations à travailler de manière intersectorielle et transnationale, de répondre aux priorités et aux besoins communs dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport et de provoquer des transformations et des changements à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation. Ces projets ont une durée comprise entre 12 et 36 mois et sont éligibles à un financement de 120 000 €, 250 000 € ou 400 000 €, selon le projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Toute organisation publique ou privée établie dans un État membre de l'UE ou dans un pays tiers associé au programme • Tous les types d'organisations actives dans n'importe quel domaine de l'éducation, de la formation, de la jeunesse, du sport ou d'autres secteurs socio-économiques, ainsi qu'aux organisations réalisant des activités couvrant plusieurs domaines <ul style="list-style-type: none"> • Toute organisation publique ou privée établie dans un État membre de l'UE ou dans un pays tiers associé au programme • Tous les types d'organisations actives dans n'importe quel domaine de l'éducation, de la formation, de la jeunesse, du sport ou d'autres secteurs socio-économiques, ainsi qu'aux organisations réalisant des activités couvrant plusieurs domaines
<p>Partenariat pour l'excellence</p>	<p>Cette action soutient des projets s'inscrivant dans une perspective durable à long terme.</p>	<p>Universités européennes : soutient l'émergence d'alliances ascendantes d'établissements d'enseignement supérieur.</p>	

Type d'action KAZ	Description du type d'action	Sous-type d'action KAZ	Quelles organisations sont éligibles pour présenter une demande ?
Partenariat pour l'excellence	Cette action soutient des projets s'inscrivant dans une perspective durable à long terme.	Centres d'excellence professionnelle (CoVE) : visent à soutenir une approche à plusieurs niveaux de l'excellence professionnelle qui permet aux organismes d'enseignement et de formation professionnels d'adapter leurs capacités aux besoins du contexte, créant ainsi un écosystème international d'innovation, de développement et d'inclusion.	Les candidats doivent être des personnes morales (organismes publics ou privés), être établis dans l'un des pays éligibles (État membre de l'UE ou pays tiers associé au programme) et être actifs dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels ou dans le monde du travail (voir le guide Erasmus+ 2024 pour des exemples concrets)
		Académies d'enseignants Erasmus+ : vise à créer des partenariats européens de prestataires d'éducation et de formation pour établir des académies d'enseignants Erasmus+ qui apportent une perspective européenne et internationale à la formation des enseignants.	Les candidats doivent être des personnes morales (organismes publics ou privés) et être établis dans l'un des pays éligibles (État membre de l'UE ou pays tiers associé au programme). L'organisme coordinateur doit être un établissement de formation des enseignants. (voir le guide Erasmus+ 2024 pour des exemples concrets)
		Action Erasmus Mundus : soutient la promotion de l'excellence et de l'internationalisation au niveau mondial par le biais de programmes d'études de niveau master. Dans le cadre de cette action, il existe deux possibilités : les masters conjoints Erasmus Mundus et les mesures de conception Erasmus Mundus.	Les candidats doivent être des personnes morales (organismes publics ou privés) et des établissements d'enseignement supérieur (EES) établis dans l'un des pays éligibles (État membre de l'UE, pays tiers associé au programme ou pays tiers éligible non associé au programme).

Type d'action KA2	Description du type d'action	Sous-type d'action KA2	Quelles organisations sont éligibles pour présenter une demande ?
<p>Partenariats pour l'innovation</p>	<p>Cette action vise à renforcer la capacité d'innovation en Europe en stimulant l'innovation par la coopération et le flux de connaissances entre différents domaines de l'éducation et de la formation, en mettant l'accent sur le développement des compétences.</p>	<p>Alliances pour l'innovation : axée sur le développement des talents et des compétences, cette action vise à favoriser la coopération stratégique entre les acteurs clés de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, le monde des affaires et le monde de la recherche. L'action comprend deux lots : Lot 1. Alliances pour l'éducation et les entreprises et Lot 2. Alliances pour la coopération sectorielle sur les compétences. Ces projets peuvent être financés jusqu'à 4 000 000 € selon le projet.</p>	<p>Les candidats au lot 1 doivent être des organisations publiques ou privées établies dans un État membre de l'UE ou dans un pays tiers associé au programme. Il peut s'agir : d'établissements d'enseignement supérieur, de prestataires d'EFPP, de réseaux de prestataires d'EFPP, de petites, moyennes ou grandes entreprises, d'instituts de recherche, d'organisations non gouvernementales, d'organismes publics au niveau local, régional ou national, d'organisations actives dans l'éducation, la formation et la jeunesse, etc. (voir le guide Erasmus+ 2024 pour des exemples plus concrets). Les candidats au lot 2, en plus de ce qui précède, doivent être membres enregistrés du Pacte pour les compétences.</p>
<p>Projets de renforcement des capacités</p>	<p>Vise à favoriser l'innovation, la créativité, la participation et l'entrepreneuriat dans l'éducation et la formation, en suivant les priorités européennes et sectorielles pertinentes, afin de contribuer à l'amélioration de ces systèmes et de l'apprentissage en leur sein.</p>	<p>Projets tournés vers l'avenir : visant à favoriser l'innovation, la créativité et la participation, ainsi que l'entrepreneuriat social dans différents domaines de l'éducation et de la formation.</p> <p>Projets de renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur (jusqu'à 400 000 €)</p>	<p>Entités juridiques publiques ou privées établies dans l'un des pays éligibles dans les catégories suivantes : 1. Établissements d'enseignement supérieur (EES) ou organisations d'EES, et 2. Organisations ou institutions actives sur le marché du travail ou dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.</p>

Type d'action KA2	Description du type d'action	Sous-type d'action KA2	Quelles organisations sont éligibles pour présenter une demande ?
Projets de renforcement des capacités	<p>Visé à favoriser l'innovation, la créativité, la participation et l'entrepreneuriat dans l'éducation et la formation, en suivant les priorités européennes et sectorielles pertinentes, afin de contribuer à l'amélioration de ces systèmes et de l'apprentissage en leur sein.</p>	<p>Projets de renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels (100 000 € - 400 000 €)</p> <p>Projets de renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse (jusqu'à 300 000 €)</p> <p>Projets de renforcement des capacités dans le domaine du sport (100.000€-200.000€).</p>	<p>Les candidats doivent être des entités juridiques (organismes publics ou privés), actives dans le domaine de l'EFPP ou sur le marché du travail et établies dans l'un des pays éligibles.</p> <p>Les candidats doivent être des entités juridiques telles que : des ONG travaillant dans le domaine de la jeunesse, des autorités publiques au niveau local, régional ou national, ou des entreprises publiques ou privées (petites, moyennes ou grandes entreprises), légalement établies dans un État membre de l'UE ou dans un pays tiers associé au programme, ou dans des pays tiers non associés au programme des régions 1, 2 et 3.</p> <p>Les candidats doivent être des entités juridiques (organismes publics ou privés) actives dans le domaine du sport et établies dans un État membre de l'UE ou un pays tiers associé au programme ou dans un pays tiers non associé au programme de la région 1 et 2.</p>
Événements sportifs à but non lucratif	<p>Cette action vise à soutenir l'organisation d'événements sportifs à but non lucratif au niveau européen</p>		<p>Les candidats doivent être des entités juridiques (organismes publics ou privés) actives dans le domaine du sport et établies dans un État membre de l'UE ou dans un pays tiers associé au programme.</p>

Chacun de ces projets présente des spécificités en fonction de leurs objectifs, de leur méthodologie, de leur organisation et de leur structure ainsi que des conditions de soumission qui doivent être connues avant leur conception et pendant la mise en œuvre de leurs activités. Ces spécificités peuvent être consultées dans le [Guide du programme Erasmus+ 2024](#).

2.4.3. Action clé 3 : Soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération

Cette action vise à soutenir la coopération politique au niveau européen, en contribuant à la mise en œuvre des politiques existantes et au développement de nouvelles politiques modernes qui contribuent aux réformes dans des domaines tels que l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. La principale action soutenue au titre de l'action clé 3 (AC3) est « Jeunesse européenne ensemble ».

Les projets relevant de cette action visent à stimuler la coopération qui permet aux jeunes Européens de créer et de participer à des projets communs, d'organiser des échanges et de promouvoir des initiatives de formation par le biais d'activités en ligne et en face à face. La stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse 2019-2027 et les objectifs européens pour la jeunesse sont les principales priorités thématiques de cette action. L'axe stratégique 3 cible les ONG et les organismes publics ayant la capacité de mobiliser les jeunes par le biais de partenariats transnationaux. Les projets financés dans le cadre de cette action peuvent recevoir jusqu'à 500 000 €, selon le projet.

2.5. Comment choisir ?

À ce stade, vous vous demandez peut-être comment choisir entre eux tous ?



Pour avoir une idée claire, vous devrez d'abord décider quels **objectifs** vous poursuivez avec votre idée de projet et **comment vous souhaitez les atteindre**.

Réfléchissez au **rôle** que vous souhaitez jouer, aux participants que vous souhaitez impliquer et au rôle que ces participants auront dans le projet.

Recherchez les sources de financement qui soutiendront les activités de votre projet et soyez clair sur tous les détails impliqués dans l'action que vous visez.

Il est possible, selon la nature de votre organisation, que vous ne puissiez pas accéder et/ou postuler à certaines de ces actions.

En bref, il est essentiel d'être bien informé et organisé. Pour cela, au-delà des informations de base présentées dans ce programme de formation, accédez au [Guide du programme Erasmus+ 2024](#) pour connaître les caractéristiques spécifiques et les informations détaillées sur les conditions et critères liés à ces projets de mobilité.

Pour vous aider à ce stade précoce, le consortium DIS-Abilities vous encourage à utiliser l'outil suivant pour organiser un premier aperçu de votre projet afin de vous aider à choisir entre toutes les options :

Avant de créer mon projet : Questions/Réponses à me poser	
Quelle est mon idée de projet ?	Avoir une idée claire du projet est essentiel pour commencer à organiser tout le reste. Pour arriver à cette idée finale, vous pouvez faire des activités de brainstorming ou, si vous avez déjà des idées, faire une sélection des plus intéressantes en utilisant par exemple la méthode PMI (tableau Plus, Moins et Intéressant).
Quel titre de projet puis-je utiliser ?	Choisissez un nom attrayant. N'oubliez pas que vous devrez également réfléchir à un acronyme pour le projet.
Quels objectifs généraux est-ce que je souhaite poursuivre ?	Réfléchissez aux priorités horizontales que vous souhaitez principalement aborder avec votre projet.
Quels objectifs spécifiques est-ce que je souhaite poursuivre ?	Une fois les objectifs généraux établis, réfléchissez aux objectifs que vous souhaitez atteindre spécifiquement.
À qui s'adresse le projet ? Qui sera le groupe cible ?	Être clair sur le groupe cible vous aidera à établir les besoins et les activités à réaliser.
Quelles organisations formeront mon consortium ?	Réfléchissez aux organisations avec lesquelles vous souhaitez collaborer et aux caractéristiques qu'elles devraient avoir.

Quel sera mon rôle ?	Réfléchissez au rôle que vous souhaitez jouer dans le projet : coordinateur ? partenaire ?
Quel sera le rôle des autres organisations ?	Réfléchissez également au rôle que devraient jouer les autres organisations participantes.
Quelles activités est-ce que je souhaite inclure dans mon projet ?	Réfléchissez aux activités que vous souhaitez inclure dans votre projet : formations internationales ? échanges de jeunes ? visites ?
Quel type de financement me convient le mieux ?	Pensez également au financement que vous souhaitez recevoir et à l'organisme qui le gère.

Si vous n'avez jamais collaboré ou participé à des activités Erasmus+, nous vous recommandons, dans le cadre du projet DIS-Abilities, de commencer par des projets de moindre complexité tels que KA1 ou KA2, qui sont conçus pour présenter le programme aux participants et en particulier aux organisations qui ne connaissent pas ce monde. Les échanges et les mobilités, tels que KA1, sont toujours une source essentielle de connaissances pour avoir un aperçu direct des activités Erasmus+ et peuvent être une bonne idée pour commencer.



« Je commencerais par un petit projet qui inspire vraiment l'équipe et qui découle d'un besoin actuel de l'organisation et de ses objectifs. Et je consacrerai suffisamment de temps et de personnel pour le mener à bien. J'aurais au moins un partenaire à bord qui a de l'expérience et qui établirait une compréhension commune des procédures de travail et se mettrait d'accord sur une charge de travail équitable. »

**Ohiane Uranga. Responsable de Projets Européens et
Coordinatrice du Département Projets Européens de
DEFOIN.**

Enfin, nous aimerions également mentionner un programme qui, bien que ne faisant pas partie du programme Erasmus+ en tant que tel, lui est également étroitement lié et offre des opportunités intéressantes aux jeunes volontaires. Il s'agit du **Corps européen de solidarité**, un programme de volontariat financé pour les jeunes (18-30 ans) qui vise à rassembler les jeunes pour construire une société plus inclusive, en soutenant les personnes vulnérables et en répondant aux défis sociétaux. Il offre une expérience inspirante et enrichissante aux jeunes qui veulent aider, apprendre et se développer.

Le Corps européen de solidarité couvre les frais de voyage, de nourriture et d'hébergement, les frais de transport, le soutien linguistique et l'aide à l'insertion si nécessaire. Les participants reçoivent également de l'argent de poche lorsqu'ils sont à l'étranger. Parmi les possibilités offertes par ce programme, on peut citer : le volontariat à court terme (projets de 2 semaines à 2 mois), le volontariat à long terme, les projets de solidarité, etc. Cela peut également être une bonne option si c'est la première fois que le jeune part à l'étranger.

Vous souhaitez en savoir plus sur le Corps européen de solidarité ? Visitez leur site Internet : https://youth.europa.eu/home_fr



Si vous participez au Corps européen de solidarité, vous pourrez également obtenir un Youthpass, un outil d'apprentissage qui documente et reconnaît les acquis d'apprentissage des participants au programme Erasmus+ : Jeunesse et désormais également au Corps européen de solidarité. Pour en savoir plus : <https://www.youthpass.eu/fr/>



2.6. Création du partenariat

Dans la plupart des cas, l'aventure de la candidature à un projet Erasmus+ est un parcours partagé. Pour que votre idée de projet soit finalement viable, vous devrez tout d'abord inscrire votre organisation au programme, puis trouver d'autres organisations avec lesquelles réaliser votre projet. Le nombre de partenaires possibles dépendra de chaque type de projet.

Gardez à l'esprit que vous devrez collaborer avec les partenaires du projet tout au long de la mise en œuvre du projet. Nous vous recommandons donc de rechercher des partenaires qui partagent vos idées et votre travail. Tenez compte de leur expérience et s'ils ont déjà travaillé dans le cadre d'Erasmus+, cela vous sera utile, surtout si c'est la première fois que vous participez au programme.

Tenez également compte du pays dans lequel ils sont actifs et de l'adéquation ou non du contexte à votre projet. Tenez-en également compte lors de la soumission de votre projet à l'Agence nationale ou à l'EACEA, car vous aurez peut-être plus de chances de postuler dans un pays ou dans un autre, par exemple, en raison de la demande de candidatures au programme dans chaque pays.



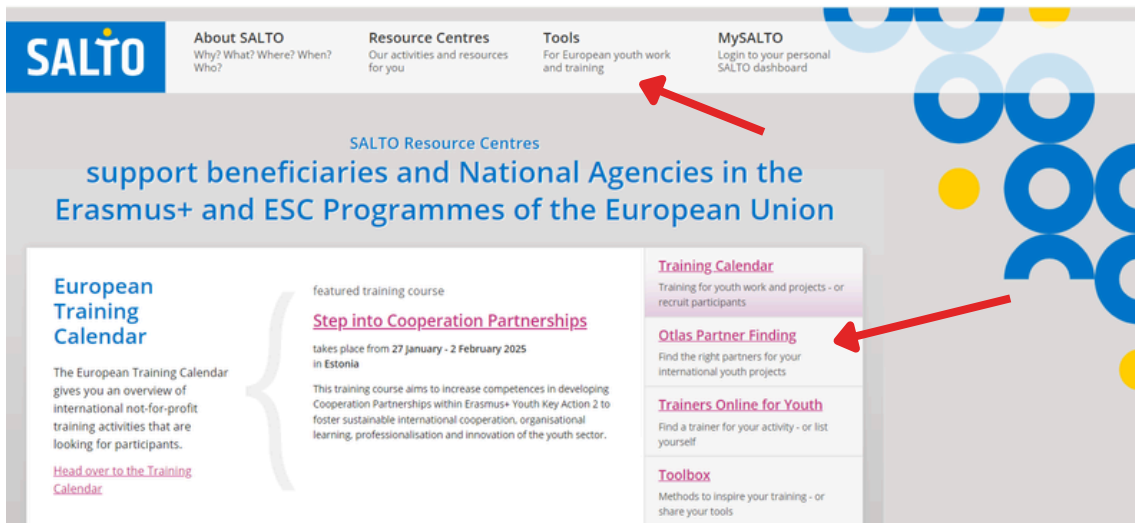
Élargissez vos connaissances ! Découvrez quels pays peuvent participer au programme Erasmus+ :
<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/programme-guide/part-a/eligible-countries>

Mais comment les trouver ? Il existe de nombreux sites et outils qui peuvent vous aider à trouver un consortium pour votre projet. Par exemple, la plateforme SALTO-YOUTH, qui signifie Support, Advanced Learning and Training Opportunities for Youth (Possibilités de soutien, d'apprentissage et de formation avancés pour les jeunes). Elle fonctionne dans le cadre des programmes Erasmus+ Jeunesse et Corps européen de solidarité :

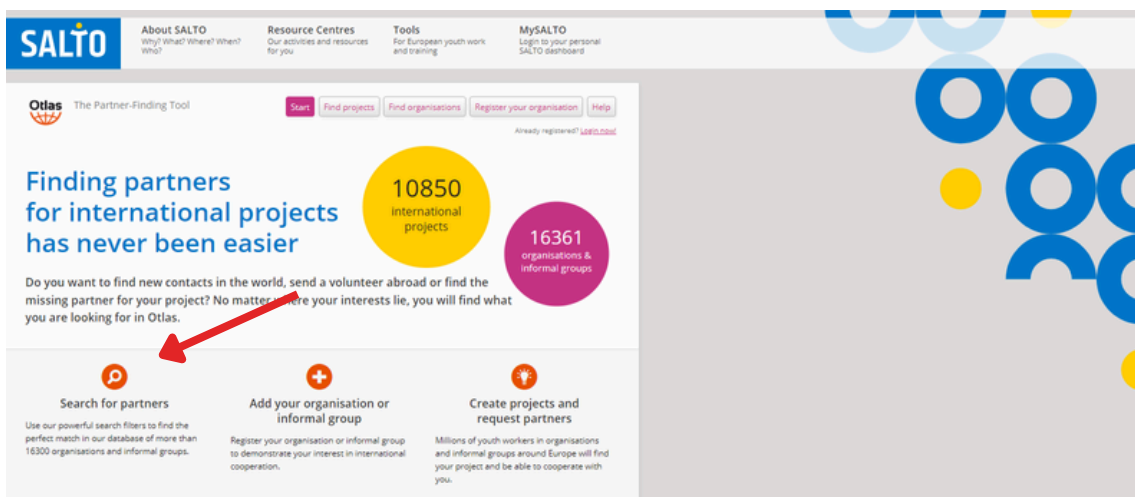
<https://www.salto-youth.net/>

Vous trouverez ci-dessous un tutoriel sur la façon d'utiliser la plateforme SALTO pour trouver des partenaires :

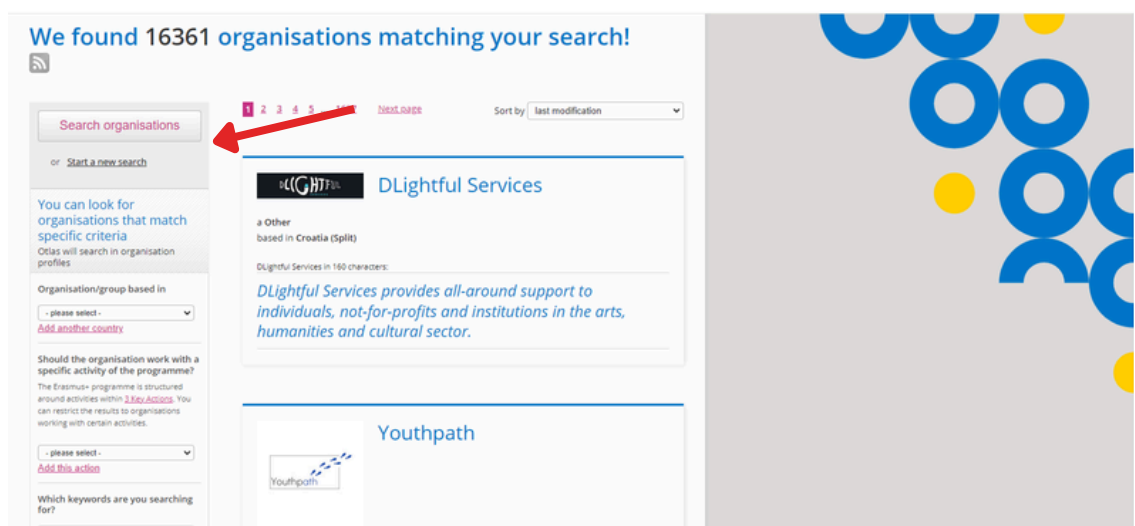
1. Visitez le site Web de SALTO : <https://www.salto-youth.net/>.
2. Une fois sur la page d'accueil, cliquez sur Recherche de partenaires Otlas. Vous pouvez également trouver cet outil dans le menu « Outils ».



3. Une fois sur la page ci-dessous, cliquez sur « Rechercher des partenaires »



4. Essayez ensuite d'utiliser les filtres (à gauche de l'écran) pour rechercher les organisations que vous souhaitez. Après avoir complété les filtres, cliquez sur « Rechercher des organisations ».



5. Une fois votre recherche effectuée, localisez les organisations qui vous intéressent le plus. Sur chaque page, vous trouverez les informations suivantes sur chaque organisation :

The screenshot shows a profile page for 'Les PEP69/ML'. It is divided into three main sections:

- Description de l'organisation:** This section contains a detailed text description of the organization, its mission, and its activities. A red arrow points to this section from the label 'Description de l'organisation'.
- Localisation :** This section indicates the organization's location, specifically 'Campagne, ville...'. A red arrow points to this section from the label 'Localisation : Campagne, ville...'.
- Thèmes sur lesquels l'organisation se concentre (assurez-vous qu'ils sont liés à l'idée du projet):** This section lists various themes such as 'Anti-discrimination', 'Children', 'Democracy/Active citizenship', 'Disability', 'European citizenship', 'Gender equality', 'Human rights', and 'LGBTQ issues'. A red arrow points to this section from the label 'Thèmes sur lesquels l'organisation se concentre (assurez-vous qu'ils sont liés à l'idée du projet)'.
- Sujets d'intérêt pour l'organisation (assurez-vous qu'ils sont communs aux vôtres):** This section lists subjects of interest like 'Youth Exchanges', 'Strategic Partnerships', and 'Capacity Building'. A red arrow points to this section from the label 'Sujets d'intérêt pour l'organisation (assurez-vous qu'ils sont communs aux vôtres)'.

D'autres plateformes qui peuvent vous aider à trouver des partenaires sont les suivantes :

Portail de financement et d'appels d'offres de l'UE : la plateforme de la Commission européenne dispose d'une section spécifique pour rechercher des partenaires. Vous pouvez y filtrer par appels, thème, pays, etc. :

<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/how-to-participate/partner-search>

Plateforme européenne d'éducation scolaire : cet outil vise à être un point de rencontre pour les écoles et les enseignants intéressés par l'organisation d'activités de mobilité et la participation à celles-ci :

<https://school-education.ec.europa.eu/en/networking/partner-finding>

EPALE - Plateforme électronique pour la formation des adultes en Europe : la plateforme EPALE dispose également d'une section dédiée à la recherche de partenaires :

<https://epale.ec.europa.eu/fr/recherche-de-partenaires>

Page Erasmus+ et Corps européen de solidarité : vous y trouverez de nombreuses organisations déjà impliquées dans le programme :

<https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-sc/index/organisations/search-for-an-organisation>



Pour effectuer une recherche efficace, utilisez les filtres de recherche proposés par les sites et plateformes. Ils vous permettront de filtrer par pays, groupe cible, type d'organisation... Vous gagnerez un temps considérable !

Néanmoins, vous pouvez également profiter d'autres ressources en ligne telles que les réseaux sociaux et les groupes sociaux qui se forment en leur sein.

2.7. Comment postuler ?

Chaque appel à candidatures a ses propres critères, exigences et étapes. Vous devez donc les connaître très clairement lorsque vous essayez de postuler. Pour cela, nous vous recommandons de vous familiariser avec le Guide du programme Erasmus+ 2024, où vous trouverez toutes les informations pertinentes pour chaque type d'action.



Retrouvez les appels à candidatures actuellement ouverts dans le cadre du programme Erasmus+ ! Plus d'informations : <https://webgate.ec.europa.eu/apps/af-ui-opportunities/#/erasmus-plus>

La soumission des nouveaux projets se fait en ligne. Vous pouvez soumettre via deux plateformes :

Erasmus+ et Corps européen de solidarité : pour les actions décentralisées gérées par les Agences Nationales.

Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA) : pour les actions centralisées gérées par l'EACEA ou tout autre organisme.

Pour plus d'informations sur l'organisme qui gère votre projet potentiel, consultez le point 4 de ce module : 1. *Qui coordonne les programmes Erasmus + ?*

Voici quelques points clés à prendre en compte lors de votre candidature :



Inscription personnelle sur la plateforme

Assurez-vous d'être inscrit sur la plateforme de la Commission européenne. Pour en savoir plus sur la gestion de votre connexion à l'UE, consultez le site Web suivant : <https://wikis.ec.europa.eu/display/NAITDOC/EU+Login+-+European+Commission+Authentication+Service>

Enregistrement des organisations

Assurez-vous également que toutes les organisations qui font partie du consortium sont enregistrées sur la plateforme de la Commission européenne : <https://wikis.ec.europa.eu/display/NAITDOC/Organisation+Registration+Guide>. Une fois l'enregistrement terminé, l'organisation/individu obtiendra un identifiant d'organisation (Agences Nationales) ou un PIC (EACEA).



Délai de préparation de la proposition

Gardez à l'esprit que la préparation et la soumission d'une proposition prennent du temps, alors essayez de démarrer le processus bien à l'avance.



Documents et directives

Assurez-vous de respecter toutes les exigences de l'appel et de suivre toutes les directives, documents et modèles fournis par le programme concernant l'appel.



Respecter les délais de soumission

Pour être prise en compte, votre candidature doit être complète, concise et soumise à temps via le système de soumission électronique.



Vous avez besoin de plus d'informations sur la manière de remplir un formulaire de candidature ? Visitez le site Web suivant :
<https://wikis.ec.europa.eu/display/NAITDOC/How+to+complete+the+application+form>

Après soumission, toutes les candidatures seront soumises à un processus d'évaluation par les Agences Nationales ou l'Agence exécutive. Après évaluation, les candidats seront informés du résultat de l'évaluation par le biais d'une lettre expliquant les prochaines étapes à suivre dans le processus jusqu'à la signature de la convention de subvention. Cette notification est généralement reçue environ 4 mois après sa soumission pour les projets KA1 et 5 à 6 mois pour les projets KA2 et KA3.



Pour en savoir plus sur le processus de soumission, cliquez ici : [Guides du candidat - Phase de soumission - Guides Erasmus+ et Corps européen de solidarité - Wiki public de la CE \(europa.eu\)](#)

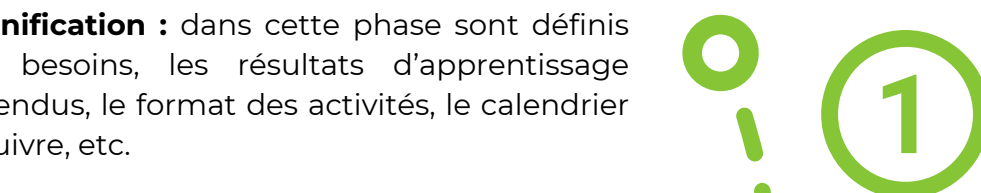
Enfin, si la proposition de subvention est approuvée, la première étape consiste à établir la convention de subvention, un « contrat » entre l'Agence nationale ou exécutive et le demandeur. Une fois signé par toutes les parties, le demandeur devient le bénéficiaire d'une subvention de l'UE et peut démarrer le projet.

Une fois lancé, et en fonction du type d'action, de la durée de la convention de subvention et de l'évaluation du risque financier, le projet commencera à bénéficier des différentes procédures de paiement correspondantes. En général, l'Agence nationale ou exécutive effectuera un premier paiement, les paiements suivants étant effectués sous réserve de la soumission de rapports sur l'état d'avancement du projet dans les délais prévus dans la convention de subvention. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter le site Web suivant : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/programme-guide/part-c/what-happen-approved>

2.8. Mise en place d'un projet

Il faut également tenir compte des étapes d'un projet. Celles-ci débutent avant même que la proposition de projet ne soit soumise et financée. Les partenaires impliqués doivent ensuite être impliqués dans la création du projet avant même qu'il ne soit approuvé. En général, nous pouvons résumer le processus en 4 étapes :

Planification : dans cette phase sont définis les besoins, les résultats d'apprentissage attendus, le format des activités, le calendrier à suivre, etc.



Préparation : organisation des activités : élaboration du programme de travail, sélection des participants, accords entre organismes, partenaires ou participants, modalités pratiques, etc.

Mise en œuvre : dans cette phase sont réalisées des activités : mobilités, développement de résultats et d'activités, etc.



Suivi : cette dernière phase comprend l'évaluation des activités et la reconnaissance des résultats et des apprentissages obtenus, ainsi que leur diffusion.



En général, les activités menées par les organisations impliquées dans ces projets (et généralement dans tous les projets) comprennent :



Délais de préparation de la proposition

Gardez à l'esprit que la préparation et la soumission d'une proposition prennent du temps, alors essayez de démarrer le processus bien à l'avance.



Documents et directives

Assurez-vous de respecter toutes les exigences de l'appel et de suivre toutes les directives, documents et modèles fournis par le programme concernant l'appel.



Respecter les délais de soumission

Pour être prise en compte, votre candidature doit être complète, concise et soumise à temps via le système de soumission électronique.

2.9. Références

European Commission (10th June 2024). Erasmus+. EU programme for education, training, youth and sport. Last retrieved on 28 June 2024: <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/>

European Commission (10th June 2024). Welcome to Erasmus+ and European Solidarity Corps page!. Last retrieved on 28 June 2024: <https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/>

European Commission (10th June 2024). Erasmus+. The Erasmus+ Programme Guide. Last retrieved on 28 June 2024: <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/erasmus-programme-guide>

European Commission (11th June 2024). Erasmus+. Opportunities for individuals. Last retrieved on 28 June 2024: <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/opportunities/opportunities-for-individuals>

European Commission (11th June 2024). Erasmus+. Opportunities for organisations. Last retrieved on 28 June 2024: <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/opportunities/opportunities-for-organisations>

European Commission (11th June 2024). Erasmus+. Students and staff with physical, mental or health-related conditions. Last retrieved on 28 June 2024: <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/opportunities/opportunities-for-individuals/students/students-and-staff-with-physical-mental-or-health-related-conditions>

European Commission. EU Funding & Tenders Portal (13th June 2024). Partner search. Last retrieved on 28 June 2024: <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/how-to-participate/partner-search>

European Commission. European School Education Platform (13th June 2024). Networking. Partner finding. Last retrieved on 28 June 2024: <https://school-education.ec.europa.eu/en/networking/partner-finding>

European Commission. EPAL (13th June 2024). Partner Search. Last retrieved on 28 June 2024: <https://epale.ec.europa.eu/en/partner-search>

European Commission (13th June 2024). Search for an Organisation. Last retrieved on 28 June 2024: <https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/organisations/search-for-an-organisation>

European Commission. SALTO (13th June 2024). Finding partners for international projects has never been easier. Last retrieved on 28 June 2024: <https://www.salto-youth.net/tools/otlas-partner-finding/>

European Commission (13th June 2024). EU Login - European Commission Authentication Service. Last retrieved on 28 June 2024: <https://wikis.ec.europa.eu/display/NAITDOC/EU+Login+-+European+Commission+Authentication+Service>

European Commission (14th June 2024). Organisation Registration Guide. Last retrieved on 28 June 2024: <https://wikis.ec.europa.eu/display/NAITDOC/Organisation+Registration+Guide>

European Commission (12th June 2024). Erasmus+. What happens when the application is approved?. Last retrieved on 28 June 2024: <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/programme-guide/part-c/what-happen-approved>

European Commission (11th June 2024). Erasmus+. How Erasmus+ is managed. Last retrieved on 28 June 2024: <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/about-erasmus/how-erasmus-is-managed>

European Commission (12th June 2024). Erasmus+. How to apply. Last retrieved on 28 June 2024: <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/resources-and-tools/how-to-apply>

European Commission (12th June 2024). The application process. Last retrieved on 28 June 2024: https://commission.europa.eu/funding-tenders/how-apply/application-process_en

European Commission (11th June 2024). Where to apply. Last retrieved on 28 June 2024: <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/resources-and-tools/how-to-apply/where-to-apply>

European Commission (27th June 2024). Mobility Tool Guide for Beneficiaries. Last retrieved on 28 June 2024: <https://wikis.ec.europa.eu/display/NAITDOC/Mobility+Tool+Guide+for+Beneficiaries#MobilityToolGuideforBeneficiaries-WhatisMobilityTool+>

SALTO (27th june 2024). SALTO-YOUTH. Last retrieved on 28 June 2024: <https://www.salto-youth.net/>

YOUTH FOR EUROPE (28th june 2024). European Solidarity Corps. Last retrieved on 28 June 2024: <https://youthforeurope.eu/european-solidarity-corps/>

European Solidarity Corps (28th june 2024). European Solidarity Corps. Discover the new programme funded by the European Union. Last retrieved on 28 June 2024: <https://europeansolidaritycorps.net/>



Module 3 :

Introduction à la création de projet

Auteur : Sciara Progetti

3.1. Présentation du module

Le programme Erasmus+ est un outil puissant pour favoriser les échanges culturels, le développement des compétences et l'épanouissement personnel des jeunes de toute l'Europe. Cependant, pour que tout le monde en bénéficie de manière égale, il faut une planification intentionnelle. Ce module vous permettra, en tant que professionnels travaillant avec des jeunes en situation de handicap, de créer des propositions de projets Erasmus+ véritablement accessibles et inclusives.

En suivant ces directives, vous pouvez concevoir des projets permettant :

- **De favoriser l'empowerment des jeunes en situation de handicap** : la participation active aux activités Erasmus+ peut renforcer l'estime de soi, l'indépendance et les compétences de vie précieuses des jeunes en situation de handicap.
- **D'enrichir l'expérience globale** : Inclure des perspectives diverses enrichit le projet pour tous les participants, favorisant un environnement plus collaboratif et plus compréhensif.
- **De s'aligner sur les valeurs Erasmus+** : Erasmus+ donne la priorité à l'inclusion, et les projets accessibles démontrent votre engagement envers cette valeur fondamentale.

N'oubliez pas qu'un projet bien conçu peut non seulement transformer la vie des jeunes en situation de handicap, mais aussi avoir un impact positif sur l'ensemble du groupe participant. Ce module vous guidera à chaque étape, de la compréhension des considérations d'accessibilité à l'élaboration d'une proposition de projet convaincante. Commençons à créer une expérience Erasmus+ inclusive !

3.2. Rédaction de projets inclusifs

Élaborer une proposition inclusive :

La rédaction d'une proposition de projet Erasmus+ nécessite une communication claire et un plan bien structuré. Cependant, pour garantir une véritable inclusion, nous devons aller au-delà des bases. Cette section explore comment rendre votre proposition accessible aux jeunes en situation de handicap, en favorisant leur participation et en enrichissant l'expérience globale du projet.

- **Considérations générales pour tous - a clarté est essentielle** : laissez tomber le jargon et les structures de phrases complexes. Utilisez un langage simple pour vous assurer que tout le monde peut comprendre les objectifs et les activités de votre projet.
- **Le flux logique est votre allié** : structurez votre proposition de manière claire et logique. Considérez-la comme un voyage ; les évaluateurs doivent pouvoir suivre facilement la progression du projet, des objectifs aux activités jusqu'aux résultats attendus.

3.2.1. Considérations spécifiques aux personnes en situation de handicap

1. Évaluation des besoins : le fondement de l'accessibilité

Avant de concevoir des activités, il est essentiel de comprendre les besoins spécifiques des jeunes en situation de handicap qui participeront à votre projet. Vous pouvez utiliser ces ressources :

- Questionnaires en ligne : Développez des questionnaires en ligne clairs et concis pour recueillir des informations sur les besoins spécifiques et les styles d'apprentissage préférés.
- Consultations et participation d'experts : collaborez avec des experts ou des organisations du domaine du handicap pour obtenir des informations approfondies sur les différents handicaps et les meilleures pratiques en matière d'accessibilité. Envisagez leur participation active au cours du projet si les jeunes concernés ont besoin d'accompagnateurs.

2. Adapter votre approche : répondre à des besoins divers

Une fois que vous avez compris les besoins spécifiques impliqués, mettez en œuvre des stratégies d'accessibilité ciblées en fonction des types de handicaps auxquels votre projet sera confronté. Voici quelques exemples :

- Déficience visuelle :
 - Proposez des formats alternatifs pour les supports d'apprentissage : documents en braille, enregistrements audio ou documents avec des visuels à contraste élevé et des polices agrandies.
 - Assurez la compatibilité avec les logiciels de lecture d'écran pour les participants malvoyants.
- Déficience auditive :
 - Fournissez des sous-titres et des transcriptions pour tout le contenu audiovisuel, y compris les vidéos, les présentations et les enregistrements.
 - Envisagez d'intégrer l'interprétation en langue des signes pour les réunions, les présentations ou les ateliers.

- Déficiences motrices :
 - Sélectionnez des lieux accessibles équipés de rampes, d'ascenseurs et de toilettes accessibles.
 - Proposez des options de transport alternatives pour les mobilités si votre projet implique des déplacements.
- Troubles cognitifs ou d'apprentissage :
 - Décomposez les informations complexes en morceaux plus petits et plus faciles à comprendre.
 - Donnez des instructions claires et offrez un soutien supplémentaire pendant les activités.
 - Envisagez de proposer une variété de méthodes d'apprentissage, telles que des activités pratiques ou des discussions de groupe, pour répondre à différents styles d'apprentissage.

3. Technologies d'assistance : favoriser la participation

Envisagez l'intégration de technologies d'assistance pour améliorer la participation des jeunes en situation de handicap. Il peut s'agir notamment des éléments suivants :

- Lecteurs d'écran : logiciels qui lisent le texte à haute voix pour les utilisateurs malvoyants.
- Logiciel de synthèse vocale : convertit le texte en audio parlé, bénéfique pour les participants ayant des difficultés de lecture.
- Outils d'agrandissement : Logiciel qui agrandit le texte et les images sur l'écran.

4. Implication des jeunes en situation de handicap : un effort collaboratif

L'inclusion signifie aller au-delà de la simple prise en compte des handicaps. Cela signifie impliquer activement les jeunes en situation de handicap **tout au long** du processus de développement du projet. Voici quelques idées sur la manière de procéder :

- Ateliers et groupes de discussion : organisez des ateliers ou des groupes de discussion spécifiquement adaptés aux jeunes en situation de handicap, leur permettant d'apporter leur contribution et de partager leurs idées sur les sujets et activités du projet.
- Enquêtes en ligne : utilisez des enquêtes en ligne pour recueillir les commentaires et les préférences des jeunes en situation de handicap qui peuvent trouver difficile d'assister à des réunions en présentiel.

En impliquant activement les jeunes en situation de handicap, vous favorisez un sentiment d'appartenance et garantissez que les activités du projet sont véritablement pertinentes et accessibles à leurs besoins.



3.3. L'engagement : conseils pour impliquer les jeunes en situation de handicap dans la rédaction de projets

Impliquer les jeunes en situation de handicap dans le processus de rédaction d'un projet n'est pas seulement une question d'accessibilité ; il s'agit aussi de les responsabiliser et de créer un projet qui reflète véritablement leurs besoins et leurs aspirations. Voici quelques conseils pratiques pour vous aider à démarrer :



Choisissez des méthodes de communication alternatives et améliorées

- L'accessibilité est importante : veillez à ce que tous les canaux de communication soient accessibles. Proposez des informations dans divers formats (braille, enregistrements audio, documents avec des visuels à contraste élevé), utilisez des outils de sous-titrage en ligne pour les appels vidéo et fournissez une interprétation en langue des signes si nécessaire.
- Plusieurs moyens de participation : Ne limitez pas la participation à une seule méthode. Proposez des options telles que des enquêtes en ligne, des ateliers, des groupes de discussion ou des entretiens individuels pour répondre aux différents styles de communication et niveaux de confort.



2

Planifiez en avance

- Engagement précoce : Impliquez les jeunes en situation de handicap dès le début du processus de développement du projet. Cela permet de garantir que leur voix soit entendue et prise en compte à toutes les étapes de la planification.
- Objectifs clairs : expliquez clairement aux participants l'objectif et les buts du projet. Utilisez un langage simple et évitez le jargon pour vous assurer que tout le monde comprenne l'objectif du projet.



3

Collaboration créative

- Activités de brainstorming : Concevez des ateliers ou des groupes de réflexion qui encouragent le brainstorming créatif et la génération d'idées. Utilisez des outils et des techniques qui répondent à divers styles et capacités d'apprentissage.
- Appropriation par le biais de commentaires : Sollicitez activement les commentaires des jeunes en situation de handicap sur les activités proposées dans le cadre du projet, les supports et les considérations d'accessibilité. Intégrez leurs idées autant que possible pour favoriser un sentiment d'appropriation et de collaboration.



4

Renforcez la confiance et les capacités

- Environnement favorable : Créez un environnement sûr et favorable où chacun se sent à l'aise pour partager ses idées et ses points de vue. Reconnaissez les expériences et les contributions uniques des jeunes en situation de handicap.
- Renforcez la confiance en soi : Proposez des formations ou des ateliers sur le développement de projets ou les techniques de communication pour permettre aux jeunes en situation de handicap de participer activement. Cela peut renforcer la confiance en soi et garantir que leur voix soit clairement entendue.



5

Champions de l'accessibilité

- Soutien par les pairs : envisagez d'impliquer des jeunes en situation de handicap qui ont de l'expérience dans le développement de projets ou le plaidoyer pour encadrer et soutenir leurs pairs pendant le processus.
- Autonomisation par les rôles : offrez aux jeunes en situation de handicap la possibilité d'assumer des rôles spécifiques au sein du processus de création de projet, comme diriger des discussions, résumer des points clés ou rédiger des parties de la proposition.

En intégrant ces conseils, vous pouvez créer un environnement inclusif et collaboratif dans lequel les jeunes en situation de handicap peuvent apporter leurs précieux points de vue et participer activement à l'élaboration du projet dès le départ. Cela conduit à une expérience Erasmus+ plus impactante et plus significative pour toutes les personnes impliquées.



« La diversité n'est pas un obstacle, mais une ressource pour la croissance. Pour grandir, nous avons besoin de conseils, de stimulation, d'inspiration, d'apports que nous adoptons ou adaptons à partir des livres, de la musique, des films, des arts, mais surtout des expériences, des gens et de leurs histoires. »

Bogdan Hanganu, participant au projet Théâtre interculturel et histoires communes avec SCIARA Progetti

3.4. Création de la structure du projet : élaboration d'un cadre inclusif

Les projets Erasmus+ proposent une gamme variée d'activités conçues pour favoriser l'apprentissage, l'échange et la collaboration. Cependant, pour que tout le monde en profite, nous devons rendre ces activités véritablement accessibles aux jeunes en situation de handicap. Voyons comment adapter certains des éléments du projet pour créer un cadre inclusif.

3.4.1. Lots de travaux : décomposer le parcours du projet

Imaginez votre projet comme un voyage. Les lots de travaux (ou working packages - WP) sont les différentes phases ou domaines d'intérêt qui construisent ce voyage. Voici quelques idées pour rendre les lots de travaux inclusifs :

- **Définir clairement les objectifs** : Assurez-vous que chaque WP a des objectifs clairs et concis qui sont faciles à comprendre pour toutes les personnes impliquées.
- **Décomposer les tâches** : divisez les tâches importantes d'un projet de travail en étapes plus petites et plus faciles à gérer. Cela rend le projet plus accessible à tous les participants, y compris ceux qui souffrent d'un handicap.
- **Allouer des ressources** : Allouez des ressources, y compris du soutien humain et des technologies d'assistance, pour garantir que les participants en situation de handicap puissent participer pleinement à chaque activité du WP.

3.4.2. Essais pilotes/activités locales : espaces rassurants pour l'expérimentation

Les essais pilotes ou activités locales sont des tests à plus petite échelle de nouvelles idées ou approches, pour de futurs projets. Voici comment les rendre inclusifs :

- **Impliquer les participants en situation de handicap** : Impliquer activement les jeunes en situation de handicap dans la planification et l'évaluation des activités pilotes. Recueillir leurs commentaires pour garantir que le projet final est accessible et répond à leurs besoins.
- **Fournir du matériel accessible** : Proposer tout le matériel de l'activité pilote (instructions, documents à distribuer, etc.) dans divers formats en fonction des besoins des participants, y compris du braille, des enregistrements audio ou des documents avec des visuels à contraste élevé.
- **Réflexions relatives à l'accessibilité dès la phase de planification** : Pensez à l'accessibilité dès le début. Par exemple, choisissez des lieux accessibles pour les activités locales et assurez-vous qu'ils disposent de toilettes accessibles.

3.4.3. Mobilités : élargir les horizons pour toutes et tous

Les mobilités offrent aux participants une formidable opportunité de voyager, d'apprendre et d'échanger des expériences dans un autre pays. Voici comment les rendre inclusives :

- **Transport accessible** : Organisez des options de transport accessibles pour tous les participants, en tenant compte de leurs besoins spécifiques. Il peut s'agir de véhicules accessibles aux fauteuils roulants, d'une aide supplémentaire à l'embarquement ou d'options de transport alternatives si nécessaire.
- **L'hébergement est important** : Choisissez un hébergement accessible avec des rampes, des ascenseurs et des salles de bains accessibles. Assurez-vous que l'hébergement peut répondre à des besoins spécifiques, comme des portes plus larges pour les aides à la mobilité.
- **Assistance avant le départ** : Fournissez des informations complètes avant le départ dans des formats accessibles. Cela peut inclure des détails sur les installations accessibles à destination, les coordonnées d'urgence et les options de transport locales.
- **Accompagnement** : Envisagez la possibilité d'inclure dans votre mobilité des professionnels pouvant accompagner les groupes ou les individus.



Vous trouverez des informations utiles sur le site suivant consacré à la mobilité inclusive : <https://inclusivemobility.eu/>.

3.4.4. Réunions : la collaboration en version simplifiée

Les réunions sont essentielles pour la coordination et la communication du projet. Voici comment les rendre inclusives :

- **Lieux accessibles** : Choisissez des lieux accessibles équipés de rampes, d'ascenseurs et de toilettes accessibles. Assurez-vous que le lieu offre une bonne acoustique et un bon éclairage.
- **Options de participation à distance** : Proposez des options de participation en ligne à ceux qui ne peuvent pas assister aux réunions en personne. Il peut s'agir d'outils de vidéoconférence.
- **Matériel prévu** : Distribuez tous les documents de réunion (ordres du jour, présentations, etc.) bien à l'avance et dans divers formats (braille, enregistrements audio, documents avec des polices claires et à contraste élevé).

En intégrant ces considérations d'accessibilité dans la structure de votre projet, vous pouvez créer un cadre qui favorise la collaboration, la participation et l'apprentissage pour toutes les personnes impliquées, quelles que soient leurs capacités. N'oubliez pas qu'un projet inclusif est un projet plus riche pour toutes et tous.



« Imaginez un câlin avec quelqu'un que vous n'avez jamais vu, puis le même câlin avec cette même personne après une semaine passée ensemble toute la journée, quand vous avez montré la chose la plus intime de vous-même, vos pensées et vos opinions, et vous savez qu'il faudra des années avant que vous ne vous revoyiez. Nous avons tous pleuré.

L'avantage d'un programme Erasmus est qu'il permet d'apprendre à apprécier la valeur de la diversité.

Andrea Jurisic, bénévole chez Sciara Progetti

3.5. Budgétisation de l'accessibilité

Si l'obtention d'un financement est essentielle pour tout projet Erasmus+, garantir l'accessibilité nécessite une réflexion approfondie sur votre budget. Voici comment prendre en compte les coûts liés à l'accessibilité :



Évaluation des besoins en matière d'accessibilité : allouez une partie de votre budget à la réalisation d'une évaluation des besoins afin de comprendre les besoins spécifiques des jeunes en situation de handicap qui participeront. Cela peut impliquer des coûts associés à des enquêtes en ligne, des consultations avec des experts ou des déplacements pour des réunions en personne.



Documents accessibles : prévoyez un budget pour la création de documents de projet dans divers formats, tels que des documents en braille, des enregistrements audio ou des documents avec des visuels à contraste élevé et compatibles avec les lecteurs d'écran. Tenez compte du coût des logiciels ou des services nécessaires pour convertir les documents en formats accessibles.



Technologies d'assistance : envisagez d'intégrer des technologies d'assistance telles que des lecteurs d'écran, des logiciels de synthèse vocale ou des outils d'agrandissement. Prévoyez un budget pour l'achat ou la location de ces équipements, ainsi que pour la formation nécessaire du personnel du projet sur la façon de les utiliser.



Lieux et transports accessibles : lors de la planification de réunions, d'activités pilotes ou de déplacements, tenez compte des coûts supplémentaires éventuels associés aux moyens de transports adaptés ou à l'accessibilité des lieux. Il peut s'agir de louer des espaces de réunion spécifiques, d'organiser des véhicules pouvant accueillir les personnes en fauteuils roulants ou de fournir un soutien supplémentaire aux participants à mobilité réduite.



Formation à l'accessibilité : envisagez de prévoir un budget pour la formation à l'accessibilité du personnel et des bénévoles du projet. Cette formation peut leur donner les connaissances et les compétences nécessaires pour soutenir la participation des jeunes en situation de handicap.



Souviens-toi!

L'élaboration d'un budget pour l'accessibilité est un investissement. En veillant à ce que chacun puisse participer pleinement, vous créez une expérience de projet plus riche pour tous, conduisant à des résultats plus significatifs.

Voici quelques conseils supplémentaires :

- **Explorez les opportunités de financement complémentaires** : de nombreux appels à projets Erasmus+ encouragent spécifiquement l'inclusion. Recherchez des possibilités de financement qui privilégient les initiatives inclusives et adaptez votre budget en conséquence.
- **Recherchez des solutions financièrement accessibles** : il existe souvent des moyens plus accessibles financièrement, afin de rendre votre projet plus inclusif. Par exemple, explorez des outils en ligne gratuits pour convertir des documents en différents formats ou utilisez des technologies d'assistance open source.
- **La collaboration est essentielle** : établissez des partenariats avec d'autres organismes impliqués dans l'inclusion des personnes en situation de handicap. Ils peuvent vous proposer des ressources ou une expertise pour vous aider à gérer efficacement les coûts d'accessibilité.
- **Coûts exceptionnels** : les coûts exceptionnels permettent de couvrir certains frais liés à l'accessibilité, en étant prévus lors de la préparation du budget de votre projet. N'oubliez pas qu'en cas de coûts exceptionnels, vous devez fournir des explications détaillées aux évaluateurs au stade de la demande afin de vous assurer qu'ils les approuvent.

En prenant soigneusement en compte les besoins lors du processus budgétaire, vous pouvez garantir que votre projet Erasmus+ est non seulement bien financé, mais également véritablement inclusif pour tous les participants.

3.6. Présentation du projet : se mettre en valeur

L'élaboration d'une proposition de projet convaincante est essentielle pour obtenir un financement pour votre initiative Erasmus+. Cette section vous guidera à travers les considérations essentielles pour présenter votre projet d'une manière qui trouve un écho auprès des évaluateurs et souligne votre engagement en faveur de l'accessibilité.

3.6.1. Adapter sa vision : s'aligner sur les priorités du pays cible

Erasmus+ est présent dans un paysage diversifié de pays européens, chacun ayant des besoins et des priorités uniques. Pour augmenter vos chances de réussite, adaptez votre candidature au contexte spécifique de votre/vos pays cible(s). Voici comment procéder :

- **Recherchez les priorités Nationales** : étudiez attentivement les priorités Nationales définies par l'Agence nationale Erasmus+ dans votre/vos pays cible(s). Identifiez les domaines dans lesquels votre projet s'aligne sur ces priorités et soulignez ce lien dans votre proposition.
- **Mettez en valeur le contexte local** : démontrez votre compréhension du contexte culturel et social de votre/vos pays cible(s). Cela montre aux évaluateurs que vous avez soigneusement réfléchi à la manière dont votre projet sera mis en œuvre et reçu par la population locale.
- **Collaborer avec des organisations locales** : collaborez avec des organisations locales dans votre/vos pays cible(s) renforce votre proposition. Les partenaires locaux peuvent apporter des informations et une expertise précieuses, augmentant ainsi la pertinence et l'impact du projet.

3.6.2. Essentiels administratifs : mettre les points sur les i et les barres sur les t

Le processus de demande de financement Erasmus+ implique des étapes administratives spécifiques. Voici quelques points clés à retenir :

- **L'éligibilité est essentielle** : assurez-vous que votre organisation est enregistrée sur le portail des participants avant de lancer votre candidature. Le lien d'inscription est disponible ici : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/resources-and-tools/how-to-apply/registering-your-organisation>
- **Les délais sont importants** : Erasmus+ est soumis à des délais stricts. Examinez attentivement les délais de l'appel à propositions que vous avez choisi et veillez à soumettre votre candidature suffisamment à l'avance.
- **Utilisez les ressources disponibles** : la Commission européenne propose une multitude de ressources pour vous guider dans le processus de candidature. Il s'agit notamment du guide du programme Erasmus+, des formulaires de candidature et de tutoriels utiles. Découvrez ces ressources ici : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/>

- **Apprenez des autres** : examinez les projets Erasmus+ réussis dans votre domaine. La plateforme de résultats de projets vous permet de rechercher des projets qui partagent votre domaine d'intérêt. Inspirez-vous et identifiez les meilleures pratiques à intégrer dans votre propre proposition. Voici le lien : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/projects>
- **Formulaires de candidature** : En fonction de la partie du programme pour laquelle vous postulez, vous devrez remplir un formulaire de candidature spécifique. Pour les activités décentralisées gérées par les Agences Nationales, veuillez postuler via la page Erasmus+ et Corps européen de solidarité. <https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/>
- **Trouver vos partenaires** : nouer des partenariats avec des organisations d'autres pays européens peut renforcer votre projet. Le portail de financement et d'appels d'offres de l'UE propose un outil de recherche de partenaires pour vous aider à entrer en contact avec des collaborateurs potentiels. Découvrez l'outil ici : <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/how-to-participate/partner-search>

Pour plus d'informations sur les appels à propositions, le processus de candidature et de soumission et le début de la recherche de partenaires, consultez le Module 2 : Par où commencer ?

3.6.3. L'accessibilité : un avantage valorisable

N'oubliez pas qu'un engagement fort en faveur de l'accessibilité permet à votre projet de se démarquer ! Voici comment mettre en valeur votre engagement en faveur de l'inclusion dans votre proposition :

- **Mettez en avant les stratégies d'accessibilité** : décrivez clairement les stratégies spécifiques que vous mettrez en œuvre pour assurer la pleine participation des jeunes en situation de handicap. Expliquez comment vous répondrez aux différents besoins et donnez des exemples de technologies d'assistance ou de services de soutien que vous prévoyez d'utiliser.
- **Démontrez votre expertise** : Présentez l'expérience ou l'expertise de votre organisation dans le travail avec les jeunes en situation de handicap. Mentionnez tous les projets ou initiatives antérieurs pertinents qui démontrent votre engagement en faveur de l'inclusion.
- **Quantifiez l'impact** : Dans la mesure du possible, quantifiez l'impact potentiel de votre projet sur les jeunes en situation de handicap. Cela peut impliquer des estimations du nombre de participants en situation de handicap qui en bénéficieront ou des compétences spécifiques qu'ils acquerront grâce aux activités du projet.

En présentant une proposition bien adaptée, informative et axée sur l'accessibilité, vous pouvez augmenter considérablement vos chances d'obtenir un financement Erasmus+ et de transformer votre vision d'un projet inclusif en réalité.



Module 4 :

Mise en œuvre d'activités d'un projet inclusif

Auteur : Action Synergy

4.1. Présentation du module

Dans la société d'aujourd'hui, l'inclusion constitue une nécessité. L'objectif de ce module est d'explorer la mise en œuvre efficace d'activités accessibles et inclusives garantissant la participation active des personnes en situation de handicap dès le début.

Les objectifs de cette unité comprennent un rappel des principes et des dimensions de l'accessibilité et de l'inclusion afin de comprendre l'importance de la conception de projets inclusifs, d'identifier des stratégies qui favorisent l'implication et de proposer des actions clés pour garantir que les activités soient accessibles et engageantes pour toutes les personnes impliquées. Une liste de méthodologies et d'outils peut être complémentaire pour créer une conception efficace et inclusive de la mise en œuvre des activités du projet Erasmus+.

La logique de ce module suit donc les étapes suivantes :

1. Comprendre ce que les personnes en situation de handicap gagneront en participant aux activités du projet Erasmus+ dès le début
2. Deuxièmement, il est nécessaire de comprendre les principes et les dimensions de l'accessibilité et de l'inclusion, car c'est le cœur d'un projet efficace.
3. Troisièmement, les actions clés suivent comme un mini guide d'étapes une par une à suivre afin de garantir le maximum des principes et des dimensions dont nous avons parlé plus tôt.
4. Quatrièmement, il est mentionné quelques méthodologies critiques qui sont fortement recommandées lors de la poursuite d'une approche holistique visant une meilleure société.
5. Enfin, une liste indicative d'outils numériques qui aident à l'accessibilité et à l'inclusion complète ce module



4.2. Importance de la participation inclusive

L'importance d'inclure les personnes en situation de handicap dans la mise en œuvre des activités du projet Erasmus+ réside, d'une part, dans les principes de collaboration et de compréhension qui peuvent conduire à un projet plus efficace et de qualité et, d'autre part, renforce le développement personnel et professionnel de tous les contributeurs du projet comme suit :

Empowerment et estime de soi :

Lorsque les personnes en situation de handicap participent au processus de prise de décision, leur estime de soi et leur image de soi s'en trouvent considérablement renforcées. Par exemple, un participant qui participe à la planification d'un événement communautaire peut ressentir un sentiment de fierté et d'appartenance, ce qui lui permet d'avoir davantage confiance en ses capacités.

Autonomie améliorée :

La participation favorise une plus grande autonomie, en permettant aux individus d'exprimer leurs besoins et leurs préférences. Cette autonomie peut se traduire dans la vie quotidienne, en les encourageant à prendre des initiatives et à faire des choix qui affectent leur avenir personnel et professionnel. Par exemple, une personne impliquée dans l'élaboration d'un programme de formation peut se sentir plus à même de défendre ses intérêts dans d'autres contextes.

Engagement accru :

Une implication dès le début peut conduire à un engagement plus profond envers la réussite du projet. Lorsque les individus voient leurs idées valorisées et mises en œuvre, ils sont plus susceptibles d'investir leur temps et leur énergie dans le projet. Ce sentiment d'appartenance peut transformer une participation passive en engagement actif.

Développement des compétences professionnelles :

En impliquant des personnes en situation de handicap dans la mise en œuvre, elles acquièrent une expérience professionnelle précieuse. Les participants peuvent développer des compétences en gestion de projet, en communication et en travail d'équipe, ce qui peut améliorer leur employabilité. Par exemple, une personne qui aide à organiser des ateliers acquerra des compétences pratiques qui pourront être mises en avant dans de futures candidatures à un emploi.

Points de vue divers :

L'inclusion des personnes en situation de handicap dès le début garantit que leurs points de vue spécifiques sont intégrés au projet. Cette diversité peut conduire à des solutions plus innovantes et à de meilleurs résultats. Par exemple, un programme conçu avec la participation de personnes à mobilité réduite sera plus efficace pour résoudre les problèmes d'accessibilité.

Créer des réseaux d'entraide :

La mise en œuvre d'un projet collaboratif peut aider les participants à former des réseaux de soutien avec leurs pairs et les membres de la communauté. Ces liens peuvent conduire à des amitiés et des relations professionnelles durables, favorisant ainsi un sentiment d'appartenance et de communauté.

Soutenir le changement :

Les projets qui impliquent activement les personnes en situation de handicap sont plus susceptibles de créer un changement durable. Lorsque les participants sont impliqués dans la mise en œuvre, ils deviennent les défenseurs d'améliorations continues en matière d'accessibilité et d'inclusion, garantissant que l'impact perdure au-delà de la durée du projet.

4.3. Principes d'accessibilité et d'inclusion



Apprentissage par conception universelle : concevoir du matériel, des activités et des environnements d'apprentissage de manière à ce qu'ils soient accessibles à tous les individus, quelles que soient leurs capacités ou leurs handicaps.



Équité : garantir que tous les participants bénéficient d'un accès égal aux opportunités et aux ressources éducatives, quels que soient leurs antécédents, leurs capacités ou leurs handicaps.



Individualisation : Reconnaître et répondre aux besoins et aux forces uniques de chaque participant afin de fournir un soutien et des aménagements personnalisés.



Collaboration : Promouvoir la collaboration entre les participants, les formateurs et le personnel de soutien pour créer une communauté d'apprentissage solidaire et inclusive.



Respect de la diversité : valoriser et célébrer la diversité des origines, des expériences et des capacités des personnes pour créer une culture de respect et d'inclusion.

4.3.1. Les dimensions de l'accessibilité et de l'inclusion

Les dimensions d'accessibilité et d'inclusion englobent divers aspects qui contribuent à créer un environnement accueillant et favorable pour les personnes de toutes capacités. Parmi les dimensions clés, on peut citer :

Accessibilité motrice : veiller à ce que les espaces physiques, les installations et les ressources soient conçus pour être accessibles aux personnes à mobilité réduite, par exemple en mettant à disposition des rampes, des ascenseurs et des places de stationnement désignées.

Accessibilité à la communication : Fournir des informations dans de multiples formats pour répondre à différents besoins de communication, comme l'utilisation d'aides visuelles, d'interprètes en langue des signes ou de sous-titrage pour les personnes malentendantes.

Accessibilité cognitive : concevoir des supports et des activités d'apprentissage de manière à ce qu'ils soient facilement compréhensibles et utilisables par les personnes présentant de troubles cognitifs, par exemple en utilisant un langage clair, des repères visuels et des formats structurés.

Inclusion sociale et émotionnelle : Créer un environnement favorable et inclusif où tous les individus se sentent respectés, valorisés et inclus, quelles que soient leurs capacités ou leurs différences.

Accessibilité technologique : veiller à ce que la technologie et les ressources numériques soient conçues pour être accessibles aux personnes en situation de handicap, par exemple en utilisant des lecteurs d'écran, des logiciels de reconnaissance vocale et des appareils adaptatifs.

4.4. Principales actions pour la participation active des personnes en situation de handicap dès le début

Évaluation des besoins avant le projet : Menez des enquêtes ou des entretiens avec les participants pour **identifier** les besoins spécifiques et les aménagements nécessaires. Par exemple, posez des questions sur les besoins en matière de mobilité, de sens ou de cognition pour adapter les **activités** en conséquence.

Réalisation des évaluations d'accessibilité : Avant de planifier des activités, **évaluez** les besoins spécifiques de vos participants. Par exemple, si les participants ont des problèmes de mobilité, choisissez des lieux accessibles aux fauteuils roulants et dotés de toilettes accessibles.

Choisissez des lieux inclusifs : Choisissez des lieux entièrement accessibles. Autrement dit, facilement accessibles en transports en commun offrant des installations telles que des rampes, des ascenseurs, une signalisation claire et des toilettes accessibles ainsi que des espaces permettant une circulation aisée pour les personnes en fauteuil roulant.

Formats d'activités flexibles : Proposez des activités sous **différents** formats pour répondre aux différents besoins. Par exemple, si vous organisez un échange culturel, proposez des options telles que des présentations visuelles, des récits audio ou des démonstrations pratiques, permettant aux participants de **choisir** ce qui leur convient le mieux.

Communication claire : Utilisez un langage clair et concis et **fournissez** des documents dans des formats faciles à lire et à comprendre (FALC), ainsi que divisez les tâches en étapes gérables. Pensez à créer des infographies ou des vidéos avec des sous-titres pour transmettre efficacement les informations. Par exemple, lorsque vous partagez les objectifs du projet, utilisez des éléments visuels complétés par un texte simple.

Diverses méthodes de communication : Utilisez **divers formats** de communication pour partager des informations sur le projet. Fournissez des documents dans des formats faciles à lire et à comprendre, audio et vidéo. Par exemple, créez de courtes vidéos résumant les points clés ainsi que des documents écrits.

Technologies d'assistance : Utilisez des outils de technologie d'assistance pour **améliorer** la participation. Par exemple, l'équipement de tablettes de fonctionnalités d'accessibilité ou de logiciels tels que des lecteurs d'écran et des outils de synthèse vocale et de sous-titrage en direct pendant les présentations peut être bénéfique pour les participants malentendants.

Formation des animateurs et des partenaires locaux : Formez les chefs de projet et les animateurs aux spécificités des handicaps, aux pratiques inclusives et aux questions d'accessibilité et d'inclusion. Cela comprend la compréhension de la manière d'impliquer les participants ayant des besoins différents et de promouvoir un environnement respectueux.

Formation à la sensibilité culturelle : Encouragez la compréhension et le respect des origines et des capacités diverses grâce à des séances de formation qui favorisent l'empathie et la sensibilisation parmi les participants. Elle peut également inclure des ateliers sur la façon de communiquer plus efficacement ou de comprendre les sensibilités culturelles.

Activités sociales : Organisez des sorties de groupe et des événements sociaux qui encouragent l'interaction et les échanges culturels, comme des dîners à thème ou des soirées de jeux qui célèbrent la diversité de manière amusante tout en apprenant les uns des autres. Par exemple, organisez une soirée culturelle où les participants peuvent partager de la musique, de la danse, des plats traditionnels ou de l'artisanat de leurs origines, favorisant ainsi les liens et la compréhension.

Pauses programmées : Prévoyez des pauses fréquentes lors des longues séances pour aider les participants à se ressourcer et à assimiler les informations. Par exemple, lors d'une journée de formation intensive, prévoyez une pause de 10 minutes toutes les séances d'environ 50 minutes, ce qui permet aux participants de se détendre ou de socialiser de manière informelle, où ils peuvent nouer des liens dans une atmosphère détendue.



Systèmes de soutien par les pairs/programmes de mentorat : Créez des systèmes de parrainage où les participants peuvent se soutenir mutuellement. Par exemple, associez des personnes en situation de handicap à des alliés (ou à des participants expérimentés) qui peuvent les aider pendant les activités. Cela peut aider les individus à surmonter les difficultés et à favoriser des relations inclusives au sein du groupe.

Questionnements mutuels : Mettez en place des opportunités de questionnements réguliers tout au long du projet concernant le volet inclusion. Utilisez des enquêtes anonymes ou des discussions informelles pour identifier les domaines à améliorer tout au long de la durée du projet, en veillant à ce que les participants se sentent entendus et valorisés.

Promotion du parler pour soi : Encouragez les participants à exprimer leurs besoins et leurs préférences. Créez un environnement où chacun se sent à l'aise pour discuter des aménagements, favorisant ainsi l'autonomie et la confiance.

Planification flexible : Planifiez des activités à des heures différentes pour répondre à des besoins variés. Par exemple, si vous avez des participants de différents fuseaux horaires, planifiez des réunions en ligne à des heures qui conviennent à la majorité.

Utilisez des méthodes d'apprentissage non formelles : Incorporez des activités interactives et informelles telles que des discussions de groupe, des jeux de rôle ou des ateliers pratiques au contenu théorique. De plus, l'utilisation d'infographies et d'éléments visuels lors d'une discussion interactive peut favoriser l'engagement des participants. Par exemple, au lieu d'une conférence, organisez un projet collaboratif où les participants peuvent réfléchir et créer ensemble.

Activités interactives et pratiques : Concentrez-vous sur l'apprentissage pratique/expérientiel adapté à différents styles d'apprentissage. Au lieu de cours magistraux traditionnels, organisez des ateliers où les participants peuvent s'engager dans des projets collaboratifs et atteindre un objectif commun.

La mise en œuvre de ces stratégies peut créer un environnement de projet Erasmus+ favorable et inclusif qui permet la contribution maximale de tous les participants, garantissant des expériences significatives tout en améliorant la qualité globale du projet. De plus, les activités du projet peuvent être appliquées dans un cadre plus accessible et inclusif en répondant aux différents besoins des participants, ce qui se traduit non seulement par une participation et un apprentissage plus engageants, mais contribue également à la construction d'une société plus équitable.

4.5. Méthodologies pouvant être utilisées dans le cadre des activités du projet Erasmus+

Voici quelques-unes des méthodologies qui peuvent être utilisées lors des activités du projet Erasmus+ :

Conception universelle de l'apprentissage (CUA) :

Création d'un environnement d'apprentissage flexible qui s'adapte aux différences d'apprentissage individuelles.

Recherche-action participative (RAP) :

Implication des participants dans la planification et l'évaluation qualitative des activités/recherches en analysant les problèmes sociaux et en prenant des mesures pour revendiquer un changement social et répondre à leurs besoins

Approche d'apprentissage par la pair-aidance :

Il s'agit du processus d'apprentissage avec et par les pairs en concevant des activités telles que le travail de groupe.

Environnements d'apprentissage adaptatifs :

L'utilisation de la technologie pour offrir des expériences d'apprentissage adaptées à leurs caractéristiques personnelles.

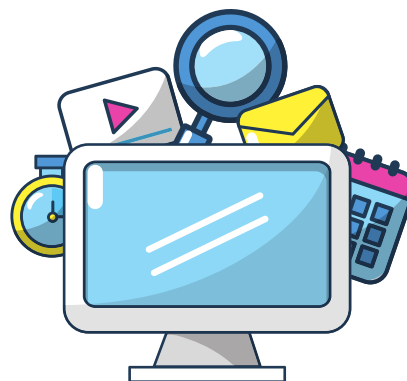
4.6. Outils numériques pouvant renforcer l'engagement des personnes en situation de handicap lors de la mise en œuvre des activités du projet Erasmus+

Vous trouverez ci-dessous quelques outils numériques qui peuvent vous aider à améliorer la participation des personnes en situation de handicap à la mise en œuvre des activités des projets Erasmus.

4.6.1. Technologies d'assistance

Logiciels de lecture d'écran : JAWS ou NVDA aident les participants malvoyants à accéder au contenu numérique en lisant à haute voix le texte sur les écrans.

Logiciel de reconnaissance vocale : Dragon NaturallySpeaking permet aux utilisateurs de dicter du texte et de contrôler leurs appareils, facilitant ainsi la participation des personnes à mobilité réduite.



Outils de sous-titrage vidéo : Otter.ai, Captioning by 3Play Media, Rev ou Kapwing peuvent générer automatiquement des sous-titres pour les vidéos, rendant le contenu plus accessible aux personnes malentendantes.

Appareils de communication alternative et améliorée (CAA) : Boardmaker fournit des outils interactifs aux personnes ayant des difficultés d'élocution, leur permettant de communiquer efficacement en groupe.

4.6.2. Outils de planification et d'organisation

Checklist de planification de l'accessibilité : La liste de contrôle des directives pour l'accessibilité du contenu Web (WCAG), la liste de contrôle de l'accessibilité de l'OMS ou WAVE (Web accessibility Evaluation Tool) pour vous assurer que tous les documents, lieux et ressources en ligne du projet sont accessibles.



Outils d'enquête : Google Forms ou SurveyMonkey peuvent être utilisés pour recueillir les commentaires des participants sur leurs besoins et expériences en matière d'accessibilité, permettant ainsi une amélioration continue.

Outils de gestion d'événements : Eventbrite permet aux organisateurs de créer des pages d'événements accessibles avec des informations claires sur l'hébergement, garantissant que les participants savent à quoi s'attendre.

4.6.3. Outils de communication et de collaboration

Outils de vidéoconférence : Microsoft Teams ou Zoom proposent des sous-titres en direct et des fonctionnalités de partage d'écran, rendant les réunions virtuelles accessibles aux participants malentendants.

Édition collaborative de documents : Google Docs permet la collaboration et les commentaires en temps réel, ce qui peut inclure des fonctionnalités d'accessibilité telles que la compatibilité avec les lecteurs d'écran et la fonctionnalité de synthèse vocale.



Plateformes collaboratives en ligne : Miro ou Padlet permettent aux équipes de réfléchir et de collaborer visuellement, en s'adaptant à divers styles de communication et préférences d'apprentissage.

Trello ou Asana peuvent être utilisés pour la gestion de projet, permettant aux membres de l'équipe d'attribuer des tâches et de collaborer visuellement, ce qui peut profiter aux participants présentant des déficiences intellectuelles.

Logiciel de cartographie mentale : MindMeister est utile pour les séances de brainstorming, permettant aux participants de visualiser des idées de manière collaborative, quels que soient leurs styles d'apprentissage.

4.6.4. Création de contenu et outils d'apprentissage

Outils de conception et de présentation : Canva fournit des modèles faciles à personnaliser et qui peuvent être rendus accessibles en utilisant des polices lisibles et des couleurs à contraste élevé (Lucioles).

Systèmes de gestion de l'apprentissage (LMS) : Moodle permet la création de cours en ligne accessibles, offrant plusieurs formats de contenu (comme la vidéo, l'audio et le texte) qui répondent à différents styles d'apprentissage.



Outils d'apprentissage en ligne interactifs : Articulate Storyline permet la création de modules d'apprentissage en ligne attrayants et inclusifs qui respectent les normes d'accessibilité.

4.6.5. Outils d'engagement et de réseautage

Plateformes de réseaux sociaux : les groupes Facebook ou Slack peuvent servir de plateformes communautaires où les participants partagent des ressources et se soutiennent mutuellement.

Forums en ligne et groupes de soutien : Reddit ou des forums spécialisés peuvent fournir des plateformes permettant aux participants de discuter des défis et des solutions liés à l'accessibilité et à l'inclusion dans les projets



4.6.6. Outils de formation et de ressources

Matériel de formation inclusif : PowerPoint ou Prezi pour créer des présentations qui intègrent des principes de conception accessibles, tels que l'utilisation de texte alternatif pour les images et de couleurs à contraste élevé.

Outils de réalité virtuelle : Oculus Quest peut être utilisé pour des expériences de formation immersives, aidant les participants à mieux comprendre et simuler des scénarios du monde réel de manière inclusive dans une variété d'activités.



4.6.7. Outils de rétroaction et d'évaluation

Outils de collecte de commentaires :

Typeform crée des formulaires attrayants et accessibles pour recueillir les commentaires des participants sur les activités du projet, garantissant ainsi une amélioration continue.



4.7. Conclusion

En consolidant les informations mentionnées, les projets Erasmus+ peuvent améliorer leur faisabilité et leur efficacité, en veillant à ce que tous les participants, quelles que soient leurs capacités, puissent s'engager de manière significative dans les activités. Cela favorise non seulement l'inclusion, mais enrichit également l'expérience globale de toutes les personnes impliquées.

Ce qui peut être souligné dans ce module :

- l'importance d'une participation accessible et inclusive pour tous
- l'acquisition des principes et les dimensions de l'accessibilité et de l'inclusion
- le suivi des actions clés pour assurer un environnement accessible et inclusif pour tous
- l'amélioration de la mise en œuvre de la conception des activités du projet Erasmus+ en utilisant des méthodologies et des outils numériques pionniers

4.8. Références

WHO. Principle: Accessible. Ensuring Accessibility. Available at: <https://www.who.int/about/communications/accessible/ensuring-accessibility>

European Agency for Development in Special Needs Education. Key Principles for Promoting Quality in Inclusive Education. Recommendations Matrix. Available at: <https://www.european-agency.org/sites/default/files/Key-Principles-Matrix.pdf>

SALTO. Empowering Minorities through Theatre Toolbox. Available at: <https://www.salto-youth.net/tools/toolbox/tool/empowering-minorities-through-theatre-toolbox.2489/>

SALTO. INCLUSION BY DESIGN. Available at: <https://www.salto-youth.net/downloads/4-17-1674/InclusionByDesign.pdf>



Conclusions

Conclusions

La nécessité de promouvoir davantage l'inclusion et la création de nouveaux projets et idées inclusives est cruciale en Europe et le programme Erasmus+, à travers ses nombreuses opportunités, est un moyen d'y parvenir.

À travers le projet européen DIS-Abilities, l'objectif est de rapprocher le programme et ses activités des jeunes en situation de handicap et des professionnels des secteurs sociaux et médico-sociaux et de la jeunesse afin que, grâce à leur collaboration au projet, ils puissent poursuivre leur participation à ce type d'activités et s'immerger dans un environnement multiculturel et de collaboration internationale.

Ce document sert de guide de base sur les principales activités du programme Erasmus+, ainsi que de ressource pour les professionnels qui souhaitent démarrer cette aventure avec des jeunes en situation de handicap. Le consortium DIS-Abilities espère que, grâce aux informations contenues dans cette formation et à sa mise en œuvre, la participation des jeunes en situation de handicap aux activités du programme augmentera et que l'accessibilité et l'inclusivité du programme seront améliorées.



PROJET DIS ABILITIES

KA220-YOU - Partenariats de coopération dans la jeunesse
Numéro du projet: 2023-1-FR02-KA220-YOU-000157037



**Co-funded by
the European Union**

Financé par l'Union européenne. Les opinions et points de vue exprimés sont toutefois ceux des auteurs uniquement et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne peuvent en être tenus responsables.

MÉTROPOLE

GRAND LYON